« POUR LES AVEUGLES »
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL

de

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

Journal des Soldats Blessés aux Yeux

SOMMAIRE

L'Assemblée Générale de 1935. — Elections du Conseil d'Administration et du Bureau. — Pouvoirs. — Pour les exclus du Statut. — Le Sweepstake Luxembourgeois. — A propos des chiensguides. — Dans la presse combattante d'Allemagne. — Dans nos Maisons de Repos. — L'U.A.G. ranime la flamme. — Tribune Libre: Lettre de Masselier. — Autobus de Franceville.

Chronique de l'U.A.G.

Caisse Fraternelle. — Entre Nous. — Cotisations pour l'année 1935. — Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 9 mars 1935. — Procès-verbal de l'Assemblée Générale du dimanche 7 Avril 1935. — Procès-verbal de l'Assemblée annuelle de la Départementale du Rhône du 24 Mars 1935. — Compte rendu et rapport moral de l'Assemblée annuelle de la Section de la Seine-Inférieure du 31 Mars 1935. — Avis divers. — Listes de Donateurs.

Administration:
Siège de l'U. A. G., 25 rue Ballu, PARIS (9°)
Téléph.: TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal 160-3

PRESIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

- † M. Brieux, de l'Académie Française, Président honoraire.
- M. Bartнou, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil
- M. le colonel FABRY, député, ancien ministre;
- † M. le général Balfourier;
- M. BRISAC, préfet;
- M. J. RIDGELY CARTER;
- M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
- M. Maurice Donnay, de l'Académie Française;
- M. Duco, médecin-inspecteur;
- M. FRIBOURG, député;

Miss Alice GETTY;

M. Justin Godart, ancien ministre;

Miss Grace HARPER;

Miss Winifred Holt;

Mme Léopold KAHN;

M. KRUG;

M. Lugot, sénateur;

Mme la maréchale MAUNOURY;

- M. Samuel MILBANK;
- M. le docteur Morax;
- M. MEYER, conseiller d'Etat;
- M. Henry Park, député;
- M. Pierre RAMEIL, député;
- Me Henri-Robert, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
- M. le général Sainte-Claire-Deville;
- + M. VALLERY-RADOT;
- M. le professeur Walther, membre de l'Académie de Médecine.

L'Assemblée Générale de 1935

Notre 17° Assemblée générale s'est tenue le 7 avril dernier, et si ce n'avait été le point délicat, nous pourrions même dire pénible, de l'exclusion du statut de certains d'entre nous, nous considérerions cette Assemblée comme la plus agréable et la plus réconfortante des réunions d'anciens combattants. Nous nous sommes retrouvés, en effet, entre camarades nous connaissant bien, discutant de nos affaires de la façon la plus amicale, cherchant à améliorer constamment le sort des Aveugles de Guerre, perfectionnant nos moyens d'entr'aide et nous élevant au-dessus des questions matérielles. Nous avons aussi pensé à nos devoirs et aux intérêts moraux de notre génération.

La grande majorité des camarades présents ou représentés était bénéficiaire du statut qui, récemment voté à la Chambre, nous apportait enfin l'amélioration de nos pensions restées depuis longtemps à un taux médiocre. Tous ces camarades étaient en droit de pousser un soupir et de se congratuler mutuellement pour le résultat acquis, grâce à la bonne entente de tous, mais la camaraderie commandait d'observer une certaine réserve vis-à-vis de ceux d'entre nous qui, malgré notre grand désir, avaient été écartés du bénéfice du statut, nous voulons dire les Aveugles de Guerre pensionnés pour maladie ou non titulaires de la carte du combattant. Ce fut là le point noir de nos réunions où tous furent d'accord pour exprimer le vœu de voir bientôt tous nos camarades profiter des derniers avantages acquis, et sans se dissimuler la difficulté de l'entreprise, ils souhaitèrent de tout leur cœur la réussite de l'action future en faveur des exclus, sans quoi il n'y avait qu'à se laisser aller au plaisir d'être ensemble et gérer notre avoir en bon père de famille, nous rendre compte du point avancé de l'édification de notre Maison, ce qui maintenant ne peut être qu'un jeu d'enfant pour nous, escompter de prochaines réunions amicales dans notre nouveau siège où nous goûterons un repos bien gagné. Tout cela est possible, cela peut ne pas être qu'un rêve, malgré de nombreux obstacles que nous ne nous dissimulons pas, il faut avoir foi en nous-mêmes et en notre Union.

H. AMBLARD.

Elections du Conseil d'Administration

A la suite de l'Assemblée générale eut lieu le renouvellement partiel du tiers des membres du Conseil d'administration dont la liste des noms avait été publiée précédemment.

Voici le résultat du vote :

Nombre de votants : 1.509.

Bulletins blancs ou nuls : 75.

Suffrages exprimés: 1.424.

Ont obtenu: Amblard, 1.321 voix; Izaac, 1.250; L'Evesque, 1.226; Leveau, 1.211; Favret, 1.165; Bloncourt, 1.158; Cabasson, 1.103; Roy (Georges), 1.062; Céré-Labourdette, 1.021; Malgat, 957; Mulsant, 358; Dallet, 307; Mauger, 263; Finet, 238; Malingre, 236; Vernet, 232; Eiselé, 180; Chaumerac, 179; Chanudet, 175; Audibert, 174; Gagnard, 147; Gailly, 119.

En conséquence, sont élus membres du Conseil d'administration pour trois ans : Amblard, Izaac, L'Evesque, Leveau, Favret, Bloncourt, Cabasson, Roy (Georges), Céré-Labourdette, Malgat.

Nomination du Bureau

Le Conseil d'administration s'est réuni, le 27 avril dernier, à l'effet de nommer son Bureau pour l'exercice 1935-1936.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

Bulletins reçus, 30; bulletin nul, 1; suffrages exprimés, 29.

Ont obtenu : Amblard, 27 voix; Scapini, 23 voix; Leveau, 22

voix; Noireaux, 19 voix; Muller, 19 voix; Nicolai, 13 voix; Bois, 5 voix; Fauvel, 3 voix.

En conséquence, sont nommés membres du Bureau : Amblard. Leveau, Muller, Noireaux, Scapini, qui se sont répartis les fonctions de la façon suivante :

Président : Scapini.

Vice-présidents: Leveau, Muller, Noireaux.

Secrétaire général : Amblard.

POUVOIRS

A Amblard (323) :

Baumes (René). Samuel (I.-M.). Vauthier (Paul). Prune (Arthur). Boulier (André). Thiberge (Gustave). Michel (Achille). Lorriaux (Victor). Venries (Paulin). Larher (Vincent). Robin (Gilbert). Degeuse (Marcel). Verdelet (Henri). Passebon (Iulien). Belliot (Charles). Bataille (Edouard). Dessenne (Joseph). Mille (Aristide). Perrot (Michel). Cheutet (Jean). Pousse (loseph). Berrod (François).

Barette (Robert) Gouriou (Louis). Martin (Adrien). Chavne (Marcel). Passerat (Albert). Moteau (lean). Chaplain. Valadeau (Pierre). Saulnier (Louis). Bessac (Antoine). Buteau (Louis). Occis-Poirée. Louesdon (Gabriel). Champommier. Guérin (Auguste). Chaudron (Jules). Ternois (Désiré). Deldon (Marius) Proper (Gailly). Nicolaï (Jean). Angel (Louis). Rascle. Raffray (Eugène).

Albespy (Charles). Moulin (Emile). Julia (Joseph). Barbier (Charles). Lebourg (Auguste). Raffestin (Marie). Torrès (Gaspar). Belgacem Ben Salah Snoussi. Picaud (Louis). Hautier (Jean). Alquier (Emile). Baldy (Jean). Bourdieu (Fernand). Piollet (Germain). Ben Kelifa Feghoul. Bouix (Samuel). Gauthier (Raoul). Barlet (Raymond). Barey (Charles). Clairet (Alcide) Polette (Louis). Guegan (Albert). Bompuis (Marc). Guillemjouan. Lemaire (Georges). Hadot (Gaston). Devèze (Gédéon). Raphaël (Marcellin). Frapsauce (Alexandre). Mampey (Henri). Fafet (Paul). Grand (Jean). Lerousseau (Lucien). Tremege (Emile). Eugène (Paul). Levasseur (Louis). Chamberon (J.-B.). Huppé (Julien).

Guillot (Georges). Fevelat (Henri). Thebes (Albert). Serdobel (Paul). Bousquet (Joseph). Beaslas (René). Lavolé (Jean-Louis). Cayrel (loseph). Salesse (A.). Perot (lean). Bellevenue (Paul). Thuylliez (Albert). Buissonnière (Jean). Pluchot (Antoine). Gravet (Léon). Charles (Gabriel). Guillet (Henri). Marignier. Rosant (René). Barbette (Séraphin). Arsac (Félix). Tisserand (Aristide). Le Treust (Pierre). Ferezou (Gabriel). Doiteau (Joseph). Martin (Louis). Baron (François). Kribs (Victor). Izard (Marcellin). Thouvenin (Léon). Le Floch (Félix). Lappe (Pierre). Bouval (Louis). Bardey (Claude). Peligry (J.-B.). Gerentes (Jacques). Beaubras (Paul). Gesta (Marcel).

Toutain (Paul). Deteuf (Joseph). Bugnet (Benoît). Cailbault (Albert). Boureau (Armand). Bordier (Henri). Lallement (Georges). Poirier (Victor). Sanguine (Jean). Frenay (Mathurin). Seury (Henri). Clavel (Pierre). Beauquesne (Henri). Scaglia (lean). Boitel (Edmond). Paillissé (Aimé). Stephan (Pierre). Laurent (Etienne). Robinet (Louis). Remy (Jules). Masson (René). Doguet (Gabriel). Mangold (Georges). Gagnard (Pierre). Meline. Poussin. Coupas (Pierre). Dupont (Georges). Josset (Alexis). Meynardie (Joseph). Barbier (Eugène). Monnerie (Gabriel). Olivet (François). Vareille (Siméon). Lelarge (Albert). Lassalle (Auguste). Lathière (François). Pauvert (Pierre).

Leuzy (René). Pouget. Degoutte (Claudius). Deschamps (Charles). Rousseau (Pierre). Granger (lean). Maupetit (Pierre). Bardonnet (Marcel). Favolle (Athanase). Daubersy (Léon). Pinaguy (Pierre). Pinardon (Alfred). Royneau (Alfred). Rover (André). Giorgetti. Mairaud (Marius) Gousse (François). Goubin (Eugène). Giloux (Paul). Le Beuvant. Valade (Jean). Bouche (René). Prault (Louis). Revol (Claudius). Brice (Marcel). Monche (Lucien). Senechal (François). Marteau (Emile) Vuotto (Dominique). Padellec (Hippolyte) Fourrer (François). Dubost (Pierre). Garnier (Auguste). Parent (Victor). Vin (Pierre). Guitton (François). Grispoire (Achille). Martin (Jean).

Beraud (Martin). Houot (Louis). Lafay (Antoine). Gauthier (Edmond). Perret (Claudius). Ragon (Auguste). Salles (Auguste). Montet (Jean). Attard (Laurent). Daurios. Giboulot. Barbier (Jean-François). Deville (Pierre). Delhomme (Armand). Mercadier (Jean-Marie). Pagenel (Albert). Gilles (Raoul). Marouzet (Léon). Le Gargantezec. Raison (Arsène). Gaconnier (Charles). Cade (Emile). Augovat (Fernand). Potency (Edouard). Adam (Ernest). Renaux (Louis). Laboulais (Henri). Gambert (François). Gourdin (Pierre). Greard (Henri). Lais (Eugène). Poirson (Georges). Virot (Georges). Gresset (Joseph). Henry (Paul). Gentilhomme (François). Rochet (Philippe). Pernoo (Albert).

Tisserand (Théophile). Carpentier (Marceau). Kanfri Brahim. Raffat (Jean-M.). Defours (Auguste) Coulin (Elie). Marceau (Armand). Mandat (Georges). Desmats (Louis). Dupuy. Dutreve (Jean). Fraysse. Cladier (Charles). Loizeau (Armand). Reulet (Léon). Margault (Marcel). Guillard (Armand). Hatet (Félix). Boulesteix (Pierre). Castel (Hervé. Vasseur (Désiré). Grenet (Angel). Papineau (Marcel). Fitas Boubekeur. Penide (Jules). Padois (François). Pichenot (Eugène). Laurent (Ernest). Vion (Claude). Arzagot (J.-B.). Salaber (lean). Guillo (Louis). Villette (Jules). Vendeville (Joseph). Choron (Pierre). Vitre (Albert). leandin (Auguste). Berdou (Albert).

Ahmed Tleiba. Burgard (Hippolyte). Gollhardt. Chaullier. Adam (Joseph). Padaille (Antoine). Godefrov (Albert). Levy-Mimoun. Charles (François). Debooserie (Henri). Berton (Théophile). Chelle (Cilbert). Truffert (Louis). Lescadieu (Victor). Roger (Maurice). Bosquet (Pierre). Aubineau (Henri) Potdevin (Louis). Madelaine (Georges). Pannetrat (Pierre) Bakour (Smail). Delfosse (Lucien). Kallembrun (Paul). Godin (Adrien). Trouillet (Alexandre). Horlon (Arthur). Canevet (lean). Guizard (Louis). Lamaury (Pierre). Lacambre (lean). Arhuro (Alfred). Vachon (Louis). Delmas (Louis). Baudin (Pierre). Favereau (Maurice). Pierre (Maurice). Agutte (Louis). Simonet (Auguste).

Gromelle (Roger).
Moquais (Gustave).
Bouche-Pillon (Prosper).
Daumas (Pierre).
Brassac (Henri).
Ray (Camille).
Peuchamiel (Léon).
Suquet (Henri).
Sublet (Jude).
Jallot (Auguste).
Roussel (Clément).
Pasquier (Auguste).

A Audibert (1):

Campey (André).

A Bardoux (1):

Piérot (Léon).

A Baudran (1):

Léger (Louis).

A Béda (6) :

Remia (Léon).
Belleret (Louis).
La Trille (Jean).
Breton (Etienne).
Maillet.
Peyrebrune.

A Bloncourt (49):

Saint-Yves (Victor). Sarret (Aimé). Favre (Camille). Moisan (Mathurin). Videmont (Auguste). Vernhes (Justin). Alibert (Fernand). Murat (Guy). Gohin (Constant) Houpert (Marius). Mazaudier (François). Colombat (Charles). Daraspe (Gabriel). Pluquin (Jules). Basset (Jean). Capelle (Julien) Amar (Joseph). Hassen Ben Salem Kraiem. Lenglare (Léon). Blaire (Julien). Lapotre (Léon). Le Hetet (Emile). Le Viavant (Marc). Hubert (Georges). Masselin (André). Bourguignon (Octave). Leger (Antony). Leroux (Jean-Louis). Jeames (Joseph). Barrat (Prosper). Barnabé (Claude). Pavil (Victor). Bidau (Jean). Oudinot (François). Donchet (Amédée). Mengin (Charles). Petit (Louis). Dubos (Gaston). Michel (Raoul). Epstein (Abraham). Renaud (Edmond). Chapeau (Joseph).

Arbaizar (Louis). Hippolite (Georges). Valery (René). Michel (Adolphe). Roux (Louis). Ricard (César). Veillard (Georges).

A Bois (Paul) (21) :

Momboeuf (Adrien). Cloerec (Victor). Suscillon (Alfred). Coulard (Georges). Joseph (Edouard). Petit (lacques). Coutarel (lean). Paget (Maxime). Esclaine (Elie). Reguilhem (Joseph). Menetrez (Emile). Izembard (Ernest). Rouxel (Ernest). Erbetta (Eugène). Grossemy (Georges). Sautou (François). Equerre (Henri). Goffmon (Alexandre). Chartier (Valère). Arlaud (Louis). Musquar (Joseph).

A Bompuis (Marc) (1):

Boulanger (Camille).

A Boudant (1):

Courtemanche (Louis).

A Briffaut (1):

Crouzilhac (Clément).

A Cagnard (4):

Simon (Pierre). Toutain (Lucien). Petit (Adrien). Viel (Léopold).

A Carayol (1):

Vidal (Blaise).

A Céré-Labourdette (16) :

Renaud (lean). Lacotas (Alfred). Bougeois (Marcel). Authie (Louis). Salmon (Victor). Mirailh (Pierre). Chabbert (Henri). Boissard (Pierre). Saynmiard (Emile) Le Guen (Raymond). Torrebore (Louis). Rispal (Jean). Bourgeois (Charles). Sacelloli (Jean). Renaud (Charles). Pinet (Jean).

A Cizac (5) :

Camerey (Dominique).
Lafon (Jean).
Barde (Cyprien).
Béda (Pierre).
Dajieu (Jean).

A Camerey (1):

Cizac (Jean).

A Cardot (1):

Abeilhe (Paul).

A Chaumerac (1):

Houpert (Paul).

A Cochon (François) (1):

Warin (Louis).

A Colombel (1):

Feutre (Louis).

A Conan (1) :

Pellerin (Henri).

A Courteix (1):

Loulergue (Louis).

A Dallet (François) (6):

Mustapha Ben Mohamed Larnaout.

Djouama Djafer Ben Ali.
Robin (Victor).
Turca (Léon).
Eckert (Jacques).
Gautier (Joseph).

A Delage (1):

Turban (Auguste).

A Derunder (3):

Trannoy (François). Millieu (Louis). Prudhomme (Alfred).

A Desgrippes (1):

Vairet (Alphonse).

A Eiselé (Jean) (1):

Duforest (Raymond).

A Evrat (8):

Beaucour (Louis).
Clemencel (Lucien).
Coupez (Henri).
Biray (Marcel).
Dufour (Jean).
Baudrand (Antoine).
Ramelot (Etienne).
Delafosse (Georges).

A Fauvel (5):

Albert (Henri). Hugues (Daniel). Poubanne (Pierre). Le Barzic (Ernest). Lebrun (Georges).

A Finet (8):

Fondement (Louis). Favier (François). Grand (Albert). Guerrier (Jean). Bargoin (Jean). Grosjean (Alphonse). Jaudot (Eugène). Laville (Albert).

A Fossati (1):

Jannot (Joseph).

A Freidinger (2):

Petitjean (Georges). Faudot (Bernard).

A Favret (55) :

Lajous (Henri). Bled (Auguste). Michelet (Eloi). Roulet (Fernand) Massot-Pellet (I.-L.). Doré (Léon). Douet (Marcel). Ribourtout (Maurice) Rouvreau (Gabriel). Bayouzet (Henri). Aubry (Eugène). Lavaur (Sylvain). Hutinet (Albert). Fouasse (Charles). Séguin (Léon). Reuchet (Henri) Chaillou (Paul). Maguet. Mousty (Jean). Bury (Henri). Sciellour (François). Arnault. Drion (Louis). Charlot (Marcel).

Goethel (Georges). Brunet (Gaston) Culot (Paul). Jeanmiard (Georges). Tricaud (I.). Delplangue (Ferdinand). Giroir (Paul). Dupuis (Bernard). Mirouze (Jules). Beaudufe (Simon). Cassar (François). Nicolas (Alexandre). Legrand (Léonce). Broutin (Ernest). Frey (Michel). Terras (lean). Ritz (Eugène). Seebacher (Albert). Dietz (Charles). Marlin (Emile). Lainé (Louis). Bertrand (Marcel). Massaly (Henri). Anthème (Claude) Bernard (Bertrand). Baretge (Laurent). Carudel (Louis). Girault (Edmond). Valdant (Paul). Delage (Gaston). Debout (René).

A Gagnard (1):

Bellenger (Emile).

A Galis (1):

Paris (Gustave).

A Grillet (4):

Daridan (Louis). Boyer (Joseph). Felcniakoska (René). Curé (Paul).

A Izaac (65):

Levesque (Lucien). Vernet (Maurice). Duquenne (Gaëtan). Bruneau (Robert). Flandias (lean). Chaignaud (Kaoul). Reyne (Roger). Lécuyer (Clovis) Mathey (Adolphe). Masson (François). Quinet (Maxence). Devillers (Henri). Bazinet (Ferdinand). Pruvot (Gustave). Viellet (Henri). Carpentier (Charles). Robic (Louis). Briel (Eugène). Cordon (Edouard). Guignebert (Armand). Desjardins (Paul). Capitaine (Eugène) Pavard (Guillaume). Antoine (Louis). Ramadour (Léonard). Bourbon (Jean). Barbe (Albert). Laird (Victor). Sourissaud (Marcel). Devienne (Jules).

Besnard (Pierre). Gauthier (Auguste). Martineau (Jean). Capet (Paul). Prévot. Dubreuil (Olivier). Juif (Georges). Roussaux. Fleury (Henri). Martin. Le Sin (lean). Riau (loseph). Prévost (Albert). Griault (Marcel). Pautel (Joseph). Delaguerrière (Joseph). Patisson (Pierre). Couesnon (Ange). Chatonnier (Numa). Despinardes (Jules). Trotel (Ernest). Cousin (Emile). Fauconnet (Emile). Hilaire (Gustave). Rouméas (Henri). Vilain (Justin). Laporte (Ernest). Foce (Régis). Junqua (Jean-M.). Riffaud (Edouard). Beauval (Joseph). Tronche (Joseph). Herbet (Hubert). Courtecuisse (Jules). Julien (Léonce).

A Leveau (23):

Malesieux (Auguste).

Molinié (Bernard). Monceaux. Dufau (Etienne). Fauvel (Albert). Fabre (Irénée). Girardeau (Maximin). Bertoni (Bruno). Vernet (Gabriel). Maison (René). Guenier (Armand). Morand (Henri). Becker (loseph). Darras (Louis). Gautier (René). Laborie (Gabriel). Vidry (Georges). Boudeville (Charles). Ravnal (René). Basile (Henri). Gril. Brevet (André). Duverger (Auguste).

A Laffargue (3):

Lansquenet (Emile). Bérie (Etienne). Meyre (Etienne).

A L'Evesque (Gaston) (6):

Maze (Joseph).
Ursat (Marcellin).
Laurent (Théophile).
Nonorgues.
Petit (André).
Chastaing (Adrien).

A Lambert (Léon) (1):

Arnaud (André).

A Lemerle (1):

Caron (Georges).

A Malgat (Gaston) (8):

Colas (Albert).
Rathery (Louis).
De Witte (René).
Bourotte (Edgard).
Huet (François).
Raynaud (Victor).
Cado (Pierre).
Porcheron (Alphonse).

A Malingre (2):

Dubois (Charles). Coué (Louis).

A Mauger (4):

Ducrot (Charles). Favier (Pierre). Jeansoule (Jean). Digne (Marius).

A Muller (1):

Lemaire (Paul).

<u>A Muret (1) : </u>

Lebrun (Sévère).

A Nicolai (Jean) (2):

Thepenier (Nicolas).

Donadieu (Marius).

Derunder (Paul).

A Noireaux (Victor) (11):

Dufourc (Pierre).
Léger (Jules).
Boulert (Romain).
Cariou (Yves).
Toudouri (Dimitri).
Thébault (Léon).
Chautard.
Dallet (François).
Bastion (Antoine).
Jacquet (Pierre).

A Parent (André) (1):

Renaud (Emile).

A Petitjean (Georges) (24):

Netter (Raymond). Obitz (Adrien). Grienenberger (Henri). Harter (Paul). Kuster (Xavier). Auburtin (Camille). Lefebyre (Iulien). Hauptmann (Valentin). Herda (lacques). Grosdidier (Victor). Mithouard (Marcel). Zimmermann (Louis). Watt (loseph). Wock (Eugène). Gable (Alphonse). Ramspacher (Aloïse). Keller (Louis).

Bitsch (Joseph).
Ichtertz (Alphonse).
Feuque (Jean).
Galbourdin (Constant).
Duche (Jules).
Deboulet (Emile).
Fimbel (Xavier).

A Pillon (1):

Guy (Louis).

A Robert (Maurice) (11):

Pialat (Pierre).
Vidil (Victor).
Guilhot (Elie).
Feschet (Eugène).
Sabiani.
Serret (Léon).
Benoit (Edouard).
Heuze (Henri).
Cartoux (Elie).
Ducros (André).
Lartisien (Constant).

A Roy (Georges) (18):

Lefebvre (Georges).
Le Stang (Joseph).
Lagarde (Paul).
Deltor (Adrien).
Carrier (Elie).
Mahmoud Trad de M'Faken.
Rotte (Paul).
Caralp (Clément).
Daubenay (Alexandre).
Banyuls (François).
Gautier (Robert).

Bastide (Guillaume).
Mautemps (Paul).
Habbas Mohamed Ben Ali.
Le Callonnec (P.).
Branger (Henri).
Faure (Jean).
Layec (Pierre).

A Sabier (1):

Baudoin (Victor).

A Scapini (382) :

Boulanger (Louis). Chéreau (Paul). Houllet (Joseph). Fouillet (Louis). Boudault (Pierre). Ledaim (Joseph). Gautier (Louis). Moricel (Constant). Hubert (Théodore) Bouisson (Denis). Duflot (Léon). Brunin (Georges). Darnaud-Guilhem (Jean). Savigny (Henri). Grangier (Claudius). Gay (Lucien). Marchan (Simon). Dupic (Léonard). Seguela. Dufees (ustave). Beaume (Arsène). Duplan (lean). Gautier (Paul). Boo (Jérémie). Bequart (Paul).

Affre (Ernest). Allemand (Célestin). Fouquet (Eugène). Clément (Jules). Manche (Emile). Chesnel (Fernand). Marquette (Louis). Noël (Eugène). Renaud (Charles). Le Serrec (Yves). Lafon (Léon). Foubet (Iulien). Dahout (Ostave). Larue (Louis). Adrien (Emile). Boulet (Antoine). Malsert (Clément). Dubois (Aimé). Iourdain (Pascal). Dumas (Joseph). Pic (Iulien). Guitteny (Louis). Delorme (Louis). Guinet (Edouard). Taillepied (Paul). Olivier (Pierre). Viault (Henri) Magnenet (Henri). Rollet. Lecomte. Pelissier (lean). Dubessay (Louis). Morin (Albert). Castor (Albert). Léger (Robert) Pagand (Jean). Leroy (Julien). Perrais (René).

Berain (Ulvsse). Mangard (Alexis). Webber (Paul). Descomes (Auguste). Arnould (Arsène). Veron (Félix). Bramard (Léon). Lecomte (Gaston). Pesson (Charles). Murcia (I.). Pev (Paul). Prudent (H.). Daviau (Alphonse). Perrin (Antoine). Domenger (Pierre). Denis (Joseph). Gobert (Etienne). Peltier (Oscar). Héroin (Albert). Rochiccioli (lérôme) Tramoy (Louis). Froget (Gustave). Tourneux (René). Ricci (Archange). Iourdain (Robert) Bourdon (Louis). Lecaudey (Hippolyte). Chagniaud (Georges). Mansion (Maurice). Boche (Florentin). Cabannot (I.-B.) Charrier (Paul). Goulet (Marcel). Fagnon (Léon). Fleury. Sellos (Léon). Munnier. Guilbert (Jean).

Verrier (Albert). Artel (François). Touzet (loseph). Valladeau (Georges). Cheutin (Jules). Tarte (Georges). Pierron (Louis). Arnaud (François). Longeagne. Heuze (Honoré). Hannequin (Jules). David (Edouard). Delattre (Léon). Dozinel (Emile). Dutaud (Emile). Occre (Charles). Munch (Jules). Lehouck (Auguste). Stephan (Jean). Charrier (Mathurin). Le Teuff (Julien). Ecal (Jean-Marie). Drouhot (Marius). Salvanes (Léon). Le Roux (Jean). Besset (Jules). Toudic (lean). Quesne (Bienvenue). Meyer (loseph). Dupuy (Pierre). Robillard (René). Payen (Paul). Jammet (Joseph). Robert (Georges). Richaud (Désiré). Tourrès (Simon). Watier (Edouard). Battesti (Pierre).

Aumont (Victor). Fouché (loseph). Revnes (François). Durand (Jean). Garnaud (André). Delsart (Désiré). Lazaro (Louis). Dessaix (François). Malingre (Jules). Santini (Marcel). Malavault (André). Lambert (Philippe). Lixon (Arthur). Tremeau (Pierre). Mattei (Charles). Decogne (Louis). Launay (Raphaël). Cresson (Louis). Vandersteenen (Albert). Messent. Sicard (Antoine). Mariani (lacques). Malaganne (Albert). Garcelon (Louis). Desmons (Gaston). Moussay (Marie). Lemaître (Jean). Corlobe (Armand). Durant (Jean). Briffaut (Georges). Julie (Albert). Lebon (Louis). Molinas (Régis). Marot (Jean). Liote. Le Goff (Joseph). Duplan (Ferdinand). Pichonneau (Charles).

Bardet (Ernest). Cognard (lean). Feuilleul (Maurice). Leroy (Henri). Coignoux (Hippolyte). Richard (René). Teutsch (lacob). Trubert (Abel). Delahaye (Emile). Lutz (Victor). Ledroit (Alfred). Marguet (Marie). Grelier (Pierre). Grelaud (Marcellin). Labbé (Camille). Brissonnet (Louis). Peigne (Jules). Buckel (Georges). Carra (Eugène). Lacoste (Joseph). Maho (Joachim). Lainé (Jules). Gallet-Vast. Delengaigne. Holweck (Georges). Wetzel (Emile). Pelissier (Jean). Ansanav-Rioud. Malgoire (Pierre). Veyrat (lean). Delrieux (Antonin). Daugas (André). Podevin (Félix). Lelée (Emile). Cloup (Roger). Depeige (Ursain). Vérité (Robert). Lefebvre (Julien).

Bondon (Roger). Ducouret (Paul). Thierry (Pierre). Delaunay (Sylvain). Dupont (I.-P.). Millereau (Camille). Vialatoux (E.). Lautwein (Edouard). Guenivet (René). Dubos (Pierre). Carret (François). Alaux (lean). Masse (Georges). Khidas (Albert). Roche (Abel). Lambert (Gabriel). Hayotte (Hypolite). Verdier (André). Feuillet (Antoine). Thibaut (Léonce). Le Carret (Alphonse). Auliac (Antoine) . Citerne (David). Vochel (Fernand). Lainé (Georges). Reboud (Gaston). Bouchet. Vialatte. Gardet (Pierre). Hutin (Lucien). Leboindre (Robert). Marche (Pierre). Forgues (Jean). Boquet (Robert). Thévenin (Gilbert). Eychenne (Etienne). Le Magadur (François). Ceysson (Louis).

Casdagne (Edmond). Galas (Eugène). Bozellec (Yves). Luc (Camille). Leroux (Emile). Laurent (Alexandre). Parvillers (Léopold). Gicquel (Joseph). Renaudineau. Marchal (Charles). Rigaux (Léon). Hémery (Pierre). Boeri (J.-B.). Cyssau (Omer). Mony (Charles). Nottin (Georges). Lanciaux (I.-B.). Iohannsen (Raymond). Ganneau (Edgard). Arnould (Emile). Nehou (Louis). Marchand (Paul). Sursin (Pierre). Bonnardin (Benoît). Rohard (Gustave). Clavier. Moreau (Auguste). Duchamp. Rabel. Mariotti. Catillon (Georges). Grosbois (Georges). Vallier (Etienne). Nicolai (Pierre). Houdre (Raymond). Toupenet (Gaston). Falaise (Paul). Lhomme (François).

Chapouillie (Joseph). Vachon (Charles). Charriaut (Emmanuel). Chusseau (Clément). Salettes (Zéphirin). Lacazotte (Emile). Storme (Charles). Nicolle (François) Teilhet (Théodore) Chupin (Jean). Guichard (Louis). Plov (Pierre). Lissillour (Isidore). Lafon (Jacques). Darnis (Joseph). Navarron (Blaise) . Souchard (Henri). Rover (Michel). Livet (Auguste). Ouittanson. Dufau (André). Guillaume (Mathieu). Boillot. Lacombe. Barry (Antoine). Griziaux (Benoît). Prévost (Gustave). Reynes. Plateau (André). Radet (Robert). Ménager (Fernand). Roy (René). Boyer (Prosper). Finance (Louis). Pairaud (Pierre). Loistron (Ernest). Robquin. Codhant (Emile).

De Chatillon (Horace). Bayse (Adrien). Martin (Gabriel). André (Auguste). Dolmière (Emile). Miremont (Pierre). Chimbert (Benoît). Henaff (Hervé). Ouinquis (Florentin). Bérard (Charles). Garnerie (Pierre). Leloup (Auguste). Finot (Gaston). Ducornet (Paul). Delacourt (Joseph). Blondeau (Pierre). Gironnet (Odilon). Fournier. Moulle (Léon). Dunie (Pierre). Vray (Louis). Serot (Pierre). Buy (Benoît). Ristori (Martin). Croise (Marcellin). Leborgne (lean-Marie). Garry (Fernand). Mauguy (Gaston). Champey (Louis). Milhac (Abel). Machavoine (Charles). Cizeron (Barthélemy). Girard (Auguste). Vincent (Jules). Rols (Camille). Almey (Pierre). Crépin (Constant). Deguerville (Louis)

Viance-Bressaudier Moulin (Arthur). Jahan (Paul). Plenacoste (I.-B.). Garcin (Marie). Meslin (Georges). Goudal (Jules). Mohamed Ben Hassine Ben Mimouna-De Dreuille (Léon). Guth (Désiré). Lennoz (Gratien). Marca (Arthur). Leblond (Maurice). Grobi (lean). Fessard (Gilbert).

A Seguy (1):

Campardon (Célestin).

A Thulliez (Henri) (2):

Mercier (Robert). Bouillard (Léonard).

A Saillot (1) :

Delaunay (Henri).

Au délégué des Alpes-Maritimes,

Vichet (30):

Invernizzi (Ange). Irnardy (Jean). Grattepain (Albert). Roche (Louis). Christophe (Marie). Alloi (Jean). Mondoloni (Pierre). Delille. Pons (Jean). George (Léon). Mouisset (Antoine). Gaetti (Srahin). Draperi (lean). Félix (Marius). Graglia (Joseph). Butel (Louis). Vernhes (lean). Grimaldi (Martin). Draperi (Jacques). Pasquier (Thérence). Bruley (Gabriel). Gauch (Victor). Barbier (Pierre). Rouguette (Pierre). Victorin (Irénée). Chambert (Louis). Billoud (Louis). Fabre (Antoine). Rosso (Honoré). Palmaro (Louis).

Au délégué de Bordeaux, Brus-

son (26) :

Gautier (Alexandre). Michon (Pierre). Nadou (Henri). Vandraemme (Ernest). Bergadieu (Pierre). Potereau (Jean). Brun (Joseph). Biserier (François). Arnoux (Fernand). Monribot (Henri).

Bailly (Octave). Lanuc (lean). Gros (François). Lopital (Théophile). Moley (Philippe). Collot (Ernest). Catrou (Jules). Philippe (Louis). Magat (Louis). Cantara (Antoine). Bouny (Fernand). Cadot (Gaston). Lambert (Ludovic). Laugt (Jean). Lardière (Roger). Ravaleau (Marcel).

Au délégué des Bouches-du-

Rhône, Cabasson (17):

Fauchier (Joseph).

Michel (Eugène).

Raybaud (Ch.).

Debatisse (Georges).

Chabert. Liotaud (lean). Rieu (Clément). Lambert (Louis). Roubaud (Ambroise). Cholau (Marcel). Borla (Joseph). Bicheron (Marius) Corazza (Alexandre). Vial (Eugène). Scotto di Rinaldi. Chatillon (Marcel). Fargier (Léon).

Au délégué du Finistère, Sibiril

(23): Kerrhuel (lean-Louis). Le Coca (André). Nicolas (François). Deniel (Charles). Coat (Jacques). Gohiec-Budoc. Kérangal (Vincent). Argouaret (Guillaume). Castrec (lacques). Kerneix (Pierre). Bouguen (François). Kerrien (J.-F.). Garrec (lean). Le Lam (François). Kromer (Louis).

Guillou (Louis). Bellec (Yves). Quéré (Yves).

Bénéat (Yves). Sibiril.

Jung.

Le Borgne (Laurent). Prigent (Jean-Marie).

Au délégué du Gers, Chalendard

(9):

Duffaut (Henri). Dupont (I.-B.). Massé (lean). Tauziet. Ducos (Louis). Vialat (Léopold). Lacour (Laurent). Daliot (Marius).

Majouane (Firmin).

Au délégué de la Haute-Ga-

ronne, Calmès (7):

Laurent (Félicien). Richou (François). Soubié (Louis). Delmas (Georges). Lenfant (Emile). Revnes (Louis). Balansa (Joseph).

Au délégué de Limoges, Lagarde

(15): Maillasson (Joseph). Rouhaud. Veyret (Pierre). Gatillon (Eugène). Cluzelaud (François). Quinsat (Emile). Cassat (Gustave). Fonchy (Martial). Soulié (Michel). Pallier (Joseph). Guéguen (François). Vavne (Pierre). May (Joanès).

Au délégué de Maine-et-Loire,

Panterne (1):

Mauriceau (Louis).

Estorges (I.-B.).

Monnier (Félix)

Au délégué du Nord et du Pas-

de-Calais, Planquette (9)

Bartier (Charles). Pottier (Arthur). Viguier (Paul).

Charles (Henri).
Mariet (Victor).
Laignel (Henri).
Boé (Auguste).
Muret (Léon).
Demalaine (Henri).

Au délégué du Rhône, Mulsant

(23):

Cachet (loseph). Dormont (André). Anguetil (Pierre). Chomarat. Rochette (Alexandre). Rolando (Louis). Badel (Pierre). Michalet (Joseph). Bonnetain. Théodule (Paul). Gauthier (Julien). Vidon (Louis). Desigaud (Claudius). Baizet (Pierre). Girard. De Diego (François). Magnin (Gaston). Freixes. Blanc (Antoine). Piot (Philippe). Bouton (Pierre). Gerbelli (Georges). Dentroux (Joseph).

Au délégué de la Seine-Infé-

rieure, Angot (21):

Abraham (Pierre).

Mauconduit. Lemarchand (André). Prével (Louis). Verwort (lean). Dupont (Eugène). Dupuvs (loseph). Talleur (Léopold). Girou (Auguste). Rost (Ernest). Vincent (Gustave). Lucas (Alphonse). Cagnard (Maxime). Lesade (Marcel). Leroy (Marcel). Hédouin (Armand). Picot (Georges). Frère (Emile). Leblond (Auguste). Feret (Marcel). Feugray (Joseph).

Au délégué du Tarn, Satgé (14) :

Germa (Fernand).
Genies (Camille).
Cailleau (Gaston).
Cabrol (Jacques).
Dardié (Gabriel).
Cancé (Jules).
Montalan (Auguste).
Saint-Marty (Jean-Louis).
Severac (Auguste).
Huc (Pierre).
Enjalbert (Jacques).
Vidal (Albert).
Blatgé (Casimir).
Dupuy (Julien).

Pour les exclus du Statut

Un certain nombre de nos camarades, que nous nous permettons d'appeler familièrement les exclus du Statut, s'étant réunis à Paris, ont décidé d'envoyer une délégation pour avoir une entrevue avec le Bureau de l'U.A.G.

Cette délégation a été reçue, le jeudi 2 mai, par Scapini et Amblard représentant le Bureau, auxquels ils ont fait savoir qu'un Comité de défense avait été constitué et avait désigné ses représentants.

Les camarades Béda et Masselier firent connaître le désir des camarades qu'ils représentaient de voir le Statut appliqué à tous les Aveugles de Guerre. Scapini et Amblard les informèrent que le Conseil d'administration s'était déjà inquiété, dans sa dernière séance, de faire aboutir le vœu n° 1 de l'Assemblée générale. Ils firent remarquer que l'existence d'un Comité extra-unioniste risquait de compromettre le succès de l'entreprise, et désireux de faire respecter les statuts de l'Union, suggérèrent d'adjoindre simplement quelques représentants des camarades intéressés aux travaux et démarches que fera le Bureau dans ce sens.

Il fut reconu que seule une action concertée de tous les intéressés et des représentants qualifiés de l'Union serait efficace. La délégation affirma d'ailleurs sa volonté de rester attachée fermement à l'U.A.G.

Une Commission d'étude se réunira prochainement et le Bureau prendra contact avec les pouvoirs publics.

Le Sweepstake Luxembourgeois

La troisième tranche du Sweepstake Luxembourgeois a été tirée, le 17 avril dernier, à Luxembourg, selon le processus habituel. Nous n'avons malheureusement pas eu de chevaux sortis parmi les billets que nous avons placés et nous le regrettons pour tous nos amis.

Nous ne saurons que d'ici quelque temps le bénéfice que nous apportera cette troisième tranche. Elle sera, en tout cas, bien accueillie et nécessaire au bon fonctionnement des diverses branches de l'U.A.G.

A ce propos, nos camarades ont eu certainement connaissance, par la presse, du lancement en France d'un sweepstake français, dont une partie des bénéfices, 7 % dit-on, ira aux œuvres profitant actuellement des loteries étrangères, ce qui veut dire du sweepstake luxembourgeois, pour ne pas le nommer.

Nous connaissons quelques grandes lignes de l'arrêté ministériel qui a été pris, mais les détails d'application de ce sweepstake, qui ne sont pas si simples qu'on se l'imagine, ne sont pas encore réglés.

Quand nous en aurons connaissance, nous ne manquerons pas de les publier dans ce Bulletin et, en attendant, nous nous bornons à souhaiter que ce sweepstake français soit, pour l'U.A.G., une source de revenus dont nous aurons grand besoin.

En tout cas, voici une nouveauté qui ne manquera pas d'intéresser le public et sera naître un mouvement de curiosité et peut-être aussi un peu d'envie.

A propos des Chiens-Guides

La question des chiens-guides qui intéresse vivement un certain nombre de nos camarades et qui est aussi susceptible d'apporter à d'autres la même aide, a fait l'objet à notre Assemblée générale de plusieurs échanges de vues.

Nous publions ici deux communications, de Chanudet et de Delfosse, qui retiendront sans doute l'attention de nombreux lecteurs.

Pour le bon fonctionnement d'une école officielle de dressage de chiens-guides en France, Léon Chanudet, Aveugle de Guerre, habitant rue Saint-Martin, à Nogent-sur-Vernisson (Loiret), demande à tous ses camarades en cécité, Aveugles de Guerre, sans exception aucune, de bien vouloir lui répondre à l'adresse sus-indiquée, aux questions ci-dessous énoncées, cela étant pour eux un devoir des plus impérieux, pouvant rendre à tous en général, et à chacun en particulier, l'indépendance physique extérieure, dans la plus large mesure possible :

1° Quels sont les camarades possesseurs d'un chien-guide délivré par l'École de Mont-Pèlerin-sur-Vevey?

- 2° Quels sont les camarades posseseurs d'un chien-guide dressé par eux-mêmes ?
- 2° Quels sont les camarades possesseurs d'un chien-guide en voie de dressage par leurs propres moyens?
- 4° Quels sont les camarades posseseurs d'un chien apte à leur servir de guide, mais non encore commencé à être dressé par eux-mêmes?
- 5° Quels sont les camarades désireux d'être en possession d'un chien-guide pure race, impeccablement dressé?

Le camarade Delfosse, 3, rue Abbé-Delbecque, Valenciennes (Nord), informe les camarades que, s'associant à l'œuvre entreprise par le camarade Chanudet, pour la création d'une école de chiensguides, il prie tous ceux d'entre eux posseseurs d'un chien-guide en provenance de « L'Œil qui voit » à Vevey, de lui adresser leurs impressions positives ou négatives relativement à l'utilisation de leur chien-guide respectif.

Il les informe que « L'Œil qui voit » est fermé depuis janvier 1934 et qu'il ne sera plus possible de se procurer de chiens si on ne se décide pas à créer une école de dressage en France.

Dans la Presse Combattante d'Allemagne

L'Aveugle de Guerre, Bulletin de l'Association Nationale Socialiste, ayant pour objet l'emploi des victimes de guerre (Section des Aveugles de Guerre), publie dans son numéro de mars dernier quelques passages que nos camarades auront sans doute intérêt à se faire lire.

Nous avons demandé à notre ami, M. Bloch, membre de notre Comité d'Action, de bien vouloir en faire à notre intention un résumé:

De nombreux articles ornent cette Revue, tous se terminant par un hymne au Führer.

La Revue débute par un petit poème intitulé « Appel au Travail » l'auteur demande que les Aveugles de Guerre soient occupés, qu'on leur procure un travail auquel ils ont droit. Nous rencontrons ensuite « La Voix du Front », chant à la gloire d'Hitler, disant entre autres que l'Allemagne est le cœur de l'Europe, — le corps Europe doit prendre sa force dans ce cœur.

Un autre article demande que la puissance de l'Allemagne soit celle d'avant-guerre.

L'auteur de l'article suivant, « Les Soldats du Front », insiste pour que tous les anciens combattants s'entendent en faveur du maintien de la paix. Il faut, pour qu'une pareille entente soit possible, que nous soyons tous égaux et forts. Ce n'est plus l'armée seule qui fait la guerre, mais le peuple entier; la lutte ne s'étend pas seulement en largeur sur le front, mais aussi en profondeur jusqu'à atteindre nos foyers.

Dans « Réforme du Reich et Défense Nationale », l'auteur traite de la nécessité d'une aviation de premier ordre.

Un article s'occupe ensuite des diverses améliorations apportées au sort des Aveugles de Guerre, un autre étudie les travaux tant matériels qu'intellectuels des Aveugles. Il signale que sur 3.000 Aveugles de Guerre, environ 47 % ont des occupations, 320 sont à la tête de petites entreprises, de fabrications de brosses, balais, paniers, 800 remplissent des emplois divers, 6 camarades sont dans l'industrie automobile, 10 dans l'industrie du vêtement, 25 dans la métallurgie, 19 dans les chemins de fer, etc.

Cette forte proportion de travailleurs montre, ajoute l'article, qu'après avoir fait leur devoir au front, ils veulent continuer la lutte en servant leur patrie.

L'article cite cette phrase souvent entendue : Un aveugle est un aveugle, peu importe l'origine de la cécité, les besoins sont les mêmes. Il termine en protestant contre cette théorie, en affirmant que l'Aveugle de Guerre a droit à des avantages spéciaux, comme l'a bien compris Hitler, qui a dit que les Aveugles de Guerre sont les citoyens d'honneur de la nation.

Enfin, nous trouvons encore dans la Revue quelques petits articles de moindre intérêt, concernant le brassard jaune des Aveugles de Guerre, des questions fiscales, des réunions de groupe, le mariage des veuves de guerre, etc.

Dans nos Maisons de Repos

Nous informons, dès à présent, nos camarades qu'après la première répartition faite de nos appartements dans nos différentes stations, il reste encore non attribués quelques appartements :

A Sainte-Maxime, deux appartements pour la période du mois de juin.

A Vals, deux appartements, libres du 15 juin au 8 juillet inclus.

A Vichy, un appartement, libre également du 15 juillet au 8 juillet inclus.

Les camarades intéressés par ces vacances devront adresser leur demande, le plus tôt possible, au Secrétariat de l'U.A.G., en indiquant leurs besoins d'une façon très précise.

Nous nous efforcerons de leur donner satisfaction dans la limite de la place disponible.

L'U.A.G. ranime la flamme

Le mardi 30 avril, à 18 h. 30, de nombreux camarades membres de l'U.A.G. avaient répondu à l'appel que nous avions lancé dans notre Bulletin, en se rendant à l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

La délégation précédée de notre drapeau vint se ranger autour de la dalle sacrée où notre vice-président Leveau accomplit le geste symbolique.

Après la minute de silence, nos camarades signèrent le Livre d'Or de La Flamme qui marque le passage des Associations.

Nous remercions les Aveugles de Guerre d'être venus se joindre à nous pour cette cérémonie et souhaitons que l'an prochain ils soient également aussi nombreux à cette occasion.

TRIBUNE LIBRE

Nous recevons, de notre camarade Masselier, l'article suivant, que nous reproduisons:

LA POLITIQUE DES VICTIMES DE LA GUERRE

Les Associations de ces victimes proclament unanimement, par leurs statuts, leur horreur de la politique, mais reconnaissent, non moins unanimement, la nécessité de l'action sociale ou civique, mots qui, entre nous, ont exactement la même signification que celui tant abhoré; ce que nos Associations veulent et doivent absolument s'interdire, c'est l'action politique « de parti », parce que les victimes de la guerre sont là-dessus tout aussi divisées que l'ensemble de leurs concitoyens. Mais, parce que, d'une part, les « réparations dues par la nation aux victimes de la guerre », et, d'autre part, « le maintien d'une paix si chèrement payée par ces mêmes victimes », dépendent de la « politique intérieure et extérieure pratiquée par le Gouvernement de cette nation, il est bien évident que les victimes de la guerre ont le droit et le devoir d'influencer cette politique dans le sens qu'elles jugent le plus conforme aux intérêts communs pour la défense desquels elles se sont associées ». Or, si formidable qu'ait été le gaspillage de richesses pour et par la dernière guerre, les progrès plus formidables réalisés depuis dans les moyens de production eussent déjà financièrement permis de combler largement les pertes si la préparation d'autres guerres éventuelles et la mondiale insécurité du lendemain n'absorbaient plus, en chaque nation, une part sans cesse croissante des richesses produites et n'entravaient plus, chaque jour, davantage la production croissante de nouvelles richesses. En conséquence, matériellement tout comme sentimentalement, les victimes de la guerre sont unanimement attirées vers une « politique de paix ». Comment le bloc de ces victimes peut-il servir la paix? On ne peut pas plus prétendre le rallier à la formule : « Pour avoir la paix, il faut préparer la guerre », qu'à la formule contraire qui, tout aussi simpliste et inefficace, n'en paraît pas moins séduisante à nombre de pacifistes sincères. Les dirigeants des Associations de victimes des nations ex-belligérantes se réunissent en conférences périodiques dans le but de trouver une nouvelle formule acceptable pour tous. Tout comme les gouvernements de leurs nations respectives, ces dirigeants proposent « le respect des traités » ou « la revision des traités », selon qu'ils considèrent les dits traités favorables ou intolérables pour eux-mêmes. Et la misère progresse dans tous les pays, jusqu'au jour où ces pays se trouveront acculés à transformer leurs chômeurs en ouvriers de mort et d'asphyxie mutuelle et grandiosement organisée..

Qu'est-ce donc que la paix, sinon la substitution entre peuples d'échanges intensifiés de bons rapports aux échanges de coups d'arbalète, de canons, de gaz empoisonnants, de prohibitions économiques, intellectuelles, sentimentales, etc., etc.? Et comment la civilisation peut-elle ainsi se substituer à la barbarie dans les rapports internationaux, sinon par la plus large compréhension entre peuples (et non plus seulement entre leurs interprètes aveugles, impuissants ou ambitieux)? Cette paix, qu'une langue nationale assure maintenant entre nos provinces, aucun homme d'élémentaire intelligence n'oserait contester qu'elle serait grandement facilitée entre nations par une langue internationale, accessible et acceptable pour tous les civilisés, et non plus seulement pour quelques privilégiés, comme le sont le latin, l'anglais, le français et autres langues mandarines... Si une telle langue n'existait pas, les plus grands esprits s'ingénieraient à la créer. C'est bien là d'ailleurs ce qu'ont tenté les Pascal, Ampère et M. Raymond Poincaré lui-même... avant d'être devenu un diplomate éminent. Or, elle existe et, depuis cinquante ans, elle a surabondamment fait ses preuves, cette « indispensable langue de la paix » c'est l'espéranto, qu'un civilisé quelconque peut, après cinquante heures d'étude, connaître et pratiquer pour le moins aussi bien qu'un enfant sa langue maternelle à l'âge de sept ans. En constatant les possibilités de cette langue auxiliaire, il n'est pas « un seul homme de bon sens » qui ne s'écrie spontanément : « Il faudrait qu'on l'enseigne dans toutes les écoles du monde... » Les seuls adversaires de ce vœu, qui équivaut à la formule : « Pour avoir la paix, il faut commencer par se comprendre », qui sont-ils? Tout simplement ceux-là mêmes qui, pendant des siècles et des siècles, ont été les adversaires irréductibles, mais enfin réduits depuis une cinquantaine d'années seulement, de "l'instruction gratuite et obligatoire ».

La seule base « sérieuse » sur laquelle les victimes des guerres récentes et « éventuelles » peuvent et doivent « construire une politique impartiale », c'est « l'enseignement gratuit et obligatoire de l'espé-

ranto dans toutes les écoles du monde ». En dehors de là, ils ne sauraient que « donner des coups d'épée dans l'eau ou... dans leurs propres chairs ».

UN ORGANE DE LA TYPHLOPHILIE MONDIALE

"Ligilo por Vidantoj » (Lien pour Voyants), organe en noir et en espéranto, paraîtra désormais, chaque trimestre, grâce aux bienveillants appuis de l'Association Universelle des Organisations d'Aveugles et des Espérantistes Aveugles et Typhlophiles du Monde entier. Signalons, dans son premier numéro de 1935, un chaleureux appel de notre éminent compatriote, M. l'intendant général Louis Bastien, président de l'U.E.A. (Association Espérantiste Universelle). Cette Revue, en renseignant constamment « Le Monde des Voyants » sur « Le Monde des Aveugles », accomplit une œuvre éminemment humaine, dont les plus nobles initiatives enorgueillissent très justement notre pays. Aussi espérons-nous que « Ligilo por Vidantoj » recueillera en France de nombreux abonnements.

Un an : 4 francs. S'adresser pour la France à Albert Masselier, Aveugles de Guerre, 49, boulevard Fichot, Neuilly-Plaisance (Seineet-Oise).

AUTOBUS DE FRANCEVILLE

On nous communique le renseignement suivant :

Les Chemins de Fer du Calvados reprendront le service des voyageurs du 12 au 15 et les Chemins de Fer du Calvados reprendront le service des voyageurs et messageries par Caen à Cabourg direct. Jusqu'au 29 juin, les trois principaux trains venant de Paris auront leur correspondance assurée et à partir du 30 juin tous les trains.

On doit nous donner des indications complémentaires que nous communiquerons ultérieurement.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 30 avril, une somme de 14.740 francs, se répartissant comme suit :

Allocations	naissances	300
Allocations	décès et palmes	12.360
Allocations	Caisse Maladie	2.080

Il y a lieu d'ajouter à ces 14.740 francs, une somme de 8.600 fr. pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner quatorze demandes, dont deux n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE-NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Chabbert, de Bize (Aude), nous font part de la naissance de leur fille Josette, née le 12 avril 1935.

Notre camarade et Mme Bonnetain, de Lyon (Rhône), nous font part de la naissance de leur fille Suzanne, née le 9 avril 1935.

Notre camarade et Mme Cariou, de Pentrez (Finistère), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Michel, né le 21 avril 1935.

Notre camarade et Mme Bailly, de Paris, nous font part de la naissance de leur fille Jeannine, née le 1er avril 1935.

Notre camarade et Mme Monsch, de Gennevilliers (Seine), nous font part de la naissance de leur fils Guy, né le 27 avril 1935.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Marcel Levié, d'Ajaccio (Corse), nous fait part de son mariage avec Mlle Monique Parmantier, célébré le 29 avril 1935.

Notre camarade Le Goff, de Gourin (Morbihan), nous fait part du mariage de son fils avec Mlle Marie-Louise Trouboul, célébré le 23 avril 1935.

Notre camarade Mounier, de Nantes (Loire-Inférieure), nous fait part du mariage de son fils Louis avec Mlle Lucienne Deron, célébré le 27 avril 1935.

Notre camarade Dulucq, de Oeyre-Luy (Landes), nous fait part du mariage de son fils Robert avec Mlle Guilhemjouan, célébré le 23 avril 1935.

Notre camarade Estorges, de Brive (Corrèze), nous fait part du mariage de ses deux enfants :

Pierre, avec Mlle Maria Fayanet, célébré le 2 mars.

Marie-Madeleine, avec M. Paul Cazaud, célébré le 24 avril.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

Du père de notre camarade Rousseau (Lucien), de Deuil (Seine-et-Oise), décédé le 24 mars, à l'âge de 71 ans.

De la mère de notre camarade Dutaud, de Fontenay-le-Comte (Vendée), décédée le 3 avril 1935, à l'âge de 67 ans.

De la femme de notre camarade Briffaut (Georges), d'Esternay (Marne), décédée le 8 avril 1935.

Du père de notre camarade Dufourg, de Saint-Remy (Dordogne), décédé le 19 mars à l'âge de 86 ans.

De la belle-mère de notre camarade Tremège, de Paris, décédée à Vannes, à l'âge de 84 ans.

Du frère de notre camarade Passerieu, de Saint-Clar (Gers), décédé à l'âge de 69 ans.

De la belle-mère de notre camarade Chayne, de Salon (Bouches-du-Rhône), décédée le 13 avril 1935, à l'âge de 62 ans.

Du père de notre camarade Vochel, d'Evreux (Eure), décédé le 22 avril 1935, dans sa 76° année.

Du père de notre camarade Pousse, de Boutenac (Aude), décédé le 9 avril 1935, à l'âge de 73 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations Volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Juif, 5 fr. — Lucas (A.), 10 fr. — Duflot, 5 fr. — Bernard (J.), 10 fr. — Rougé, 5 fr. — Dessartre, 5 fr. — Quittanson, 5 fr. — Aldeguer, 10 fr. — Aubert (S.), 10 francs.

Cotisations pour l'Année 1935

Le Cocq, Locquin, Gautier (R.), Castex, Mirouze, Michelet, Rivelois, Pons, Buckel, Nicolaï (P.), Rousseau (L.), Montalan, Geniès, Cabrol, Bonnet, Cailleau, Maury, Vidal (A.), Satgé, Lagarde (O.), Néel, Chezeaud, Sabier, Masselier, Pasquier (A.), Le Borgne (L.), Aubin, Thomas, Boudant, de Diego, Berton (R.), Le Serrec, Schoettel, Renoux (H.), Revol, Juif, Bidaud, Guyollot, Briez, Buron, Goussin, Martinet, Barbe, Viard, Gaudin, Scaglia, Muller (G.), Cabannot, Faustch, Pousse, Salmon, Molinas, Gauthier (A.), George (L.), Cladier, Sursin (L.), Pautel, Johannsen, Draperi (Jean), Draperi (Jacques), Vernhes ([.-B.), Vichet, Laurent ([.), Laurent (T.), Rondeau, Viguier, Balansa, Petit (J.-E.), Devlieger, Bourgeois, Kerangall, Moiroud, Lenfant, Betoux, Carpentier (C.), Rousé, Glorian, Bouton, Marquette, Tissier, Duflot, Cagneul, Mouisset, Dessaix, Ricci, Riffaud, Raffat, Salembier, Bargoin, Delpech, Fillion, Dentroux, Victorin, Fabre (A.), Marouzet, Lemerle, Juhel, Petitpeix, Demontpion, Bramard, Caron (O.), Rougé, Simonet, Bordier, Clavel, Picot, Grobi, Auclair, Brioul, Fruit, Attard, Salesse, Cavret, Aumont, Deltor, Passerieu. Deboulet, Navarron, Duplan (F.), Lefebvre (G.), Courtemanche, Chanson, Charente, Dessartre, Aubert (A.), Joseph (E.), Correger, Colas, Quittanson, Aldeguer, Toutain (P.), Launay (R.), Aubert (S.), Lafaille, Graglia, Berlemont, Labbé (C.), Rohart, Chassagny, Lardet, Grosbois, Scapini, Guillemin (M.), Mattei, Lazaro, Rochette, Castagné, Crozon, Duplan (1.).

PROCES-VERBAL

de la Réunion du Conseil d'Administration du 9 Mars 1935

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Scapini.

Sont présents: Scapini, Favret, L'Evesque, Amblard, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Céré-Labourdette, Courteix, Evrat, Fauvel, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Lauté, Malgat, Muller, Roy (G.).

M. de Traversay, Mme du Bos, M. de Chaumont Quitry, membres du Comité d'Action; M. Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades: Berthet, Bailly, Chauvel, Dufau, Guyollot, Hennebicq, Hourcade, Mathieu, Rousseau, Thulliez.

Excusés: Brusson, Cabasson, Derunder, Lagarde, Leveau (en mission), Nicolaï, Noireaux, Robert (M.), Satgé.

N'a pas écrit: Conan.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Robert (Maurice).

Au Secrétaire général : Brusson, Nicolaï, Noireaux, Satgé.

A Favret: Cabasson.

A Noireaux: Derunder.

A Laffargue : Lagarde.

- 1° Après une rectification demandée par Muller, relative à la question des allocations aux veuves, le procès-verbal de la réunion du Conseil du 2 février est adopté à l'unanimité.
 - 2° La situation financière de janvier est adoptée à l'unanimité.
- 3° Tirage au sort des noms des candidats au renouvellement du Conseil d'administration. Après le tirage des noms, le bulletin de vote s'établit de la façon suivante : Roy (G.), Chanudet, Dallet, Gailly, Cabasson, Leveau (D.), Gagnard (P.), Amblard, L'Evesque, Chaumerac, Malgat, Vernet, Mauger, Audibert, Malingre, Finet, Mulsant, Favret, Izaac, Eiselé, Céré-Labourdette, Bloncourt.
 - 4° Allocations aux Aveugles dont la pension a été rejetée.

Le Bureau propose d'allouer à ces camarades les mêmes allocations que l'année précédente. Bois serait d'avis d'augmenter celle accordée à Frammery, père de quatre enfants. Après observations formulées par quelques administrateurs, Courteix fait accepter l'attribution d'une augmentation de 100 francs aux camarades Borie, Frammery, Orliange qui recevront cette année : Borie 600 francs, Frammery 800 francs, Orliange 600 francs. Sur proposition du Bureau, il est entendu également que l'allocation attribuée à Fargeot, aveugle bi-manchot, sera portée de 2.000 à 2.500 francs. Scapini fait remarquer que ces allocations sont attribuées chaque année par le Conseil qui a la faculté d'en fixer le montant.

5° Les arrérages du Legs Antola sont distribués comme suit : 500 francs au camarade F... et 500 francs au camarade D...

Statut des Grands Mutilés. — Le secrétaire général rend compte des audiences qui ont eu lieu depuis la réunion du Conseil du 2 février dernier. Il fait ensuite un exposé de la situation et indique quelle fut l'action du Bureau auprès des parlementaires des deux Assemblées, notamment en ce qui concerne les blessés en service commandé. En précisant le point où est arrivé le projet, il appelle surtout l'attention du Conseil sur l'intention de la Commission des Finances du Sénat de fixer un plafond à nos pensions. Cette modification rendrait très minimes les avantages donnés par le Statut aux plus grands mutilés d'entre nous, arrivant à priver complètement de son bénéfice nos camarades aveugles bimanchots. Laffargue, Céré-Labourdette et Malgat s'élèvent vivement contre cette initiative, Izaac et Scapini examinent les répercussions possibles de l'acceptation par le Sénat de cette nouvelle mesure; Amblard fait savoir que le Bureau avait adressé immédiatement une note circonstanciée aux sénateurs anciens combattants qui défendent notre point de vue. Après une grande discussion, il est entendu qu'une délégation composée de Céré-Labourdette, Favret, Malgat, Roy (G.) et Amblard tentera de voir avant le mardi suivant M. le sénateur Thoumyre qui rapporte favorablement le projet sur le fond et M. Babaud-Lacroze, rapporteur de la Commission des Finances du Sénat. Cette délégation devra assister à la discussion qui aura lieu le mardi 12 mars, au Sénat.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

SELLOS (Léon), 34, rue de Gonesse, Stains (Seine), 100 %, article 10, titre définitif, carte du combattant (faisait partie de l'U.A.G. comme membre provisoire).

LABAT (Jean-Marie), à Héranroy-en-Lambezellec (Finistère), 100 %, article 10, titre définitif, carte du combattant.

Ces camarades, remplissant les conditions, sont admis à l'U.A.G. en qualité de membres titulaires.

Une allocation de 300 francs à l'occasion de la naissance du fils du camarade V..., victime civile, est attribuée par le Conseil.

Au sujet d'un legs fait par Mme Guernon, instituant l'U.A.G.

légataire universelle pour la nue propriété de tous ses biens, le Conseil prend la délibération suivante :

Il a été décidé que l'Union des Aveugles de Guerre avait intérêt à renoncer purement et simplement à la société d'acquêts qui a existé entre Mme Marcelle Guesnon, épouse de M. Charles-Louis Guernon, aux termes du contrat de mariage reçu par M° Cauchois, notaire à Crocy, le 22 juillet 1919, communauté dissoute par le décès de Mme Guernon, arrivé le 29 juillet 1932; par suite, l'Union des Aveugles de Guerre aura à s'en tenir aux reprises en deniers de la défunte.

« Aux termes de ses dispositions testamentaires, Mme Guernon a institué pour légataire universelle en nue propriété l'Union des Aveugles de Guerre, puis a légué l'usufruit de toute sa succession à Mme Marguerite Galais, demeurant actuellement à Riva-Bella, qui n'était âgée que de quarante-cinq ans, comme étant née le 30 juillet 1889, l'Union des Aveugles de Guerre a donc intérêt de déterminer les droits de chacun et au besoin attribuer ou céder à ladite usufruitière des droits en pleine propriété pour lui fournir l'intégralité du legs qui lui a été consenti et aussi pour que l'Union des Aveugles de Guerre se trouve immédiatement et pleinement propriétaire du surplus de la succession.

Préalablement à la décision à prendre, un examen de la situation successorale de Mme Guernon est indispensable et, à cet effet, un état de cette situation a été établi de la façon suivante :

	Valeur du partage	Valeuractuelle			
		(1) 元 二 [4] [1			
Immeubles:		and the second			
I. — Propriété de Vignats, Saint-Nico-					
las (16 ares)	17.000 »	15.000 »			
II. — Maison de Vignats, St-Nicolas					
(10 ares)	7.500 »	7.000 »			
III. — Pavillon St-Joseph, à Bernières-					
sur-Mer, avec 1/2 d'herbage derrière	50.000 »	40.000 »			
IV. — Mobilier garnissant cette pro-					
priété	9.093 »	8.000 »			
IV. — Maison de La Délivrande, route					

de Langrune, et petit jardin à proxi-	20 10 10 T		MICH STATE	
mité sur Luc (location Chauvin)	40.000))	30.000)
V. — Chalet « Betty », à Luc-sur-Mer,	10 000		20 000	
rue de la Mer	40.000))	30.000))
Avec le mobilier le garnissant	1.580))	1.000))
VI. — Maison à Ouistreham avec petit	22 000		18.000))
jardin	22.000))	10.000	"
VII. — Jardin à La Délivrande, ancien	3.000		2.000))
chemin de Bayeux ou de Crosserous	3.000))	2.000	"
VIII. — Maison à La Délivrande,				
Grande-Rue et rue du Tour-de-	12 000		12.000))
Ville (location Caïffa et Daufy)	13.000))	12.000	
IX. — Petite maison à Bernières-sur-			2.000))
Mer, vendue à Mme Galais	1,		2,000	
Autres valeurs de succession :				
X. — 1/2 indivise avec M. Guernon de			150))
valeurs russes et hongroises				
XI. — Reprises en deniers de Mme			33.623	38
Guernon				
Total de l'actif de succession			198.773	38
I otal de l'actif de succession.				
Passif				
Frais funéraires (Pompes funèbres)	1.425))		
Note de dépenses pour le décès	397	90		
Note Tardif, fumiste (travaux aux im-				
meubles de La Délivrande)	35))		
Ouverture de testament au Greffe	118	25		
Dépôt ouverture de testament et hono-				
raires d'ouverture, environ	2.700))		
Frais de dépôt de décret d'autorisation.	80))		
Envois en possession et honoraires de				
l'avoué	600))		
Dépôt de grosse d'envoi en possession.	150))		
			THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	

Dépôt de procurations	150))
Frais de déclarations de succession, envi-		
ron	1.200))
Frais de scellés	350))
Frais de dépôt testament, M° Derouault	312	65
Frais de M° Bouet, avoué (divorce)	2.964	60
	10.483	40
		40
Passif et dépenses depuis le décès		
Note Lamy pour réparations Maison	420	00
Chauvin	423	90
Note Arsène pour réparations Maison Chauvin	86	50
Note Pasquet, peintre, Maison Chauvin	33	
Déménagement payé à M. Dessoulles	- 71	
Primes d'assurances à l'Ancienne Mu-	11.	00
tuelle	409))
Abonnement et consommation gaz et eau	555	
Notes réparations de meubles payées à		
M. Doll (entretien du mobilier qui		
lui a donné une plus-value corres-		
pondante indispensable pour la location du meublé)	1.400	
Impôts de 1933	1.303	
Droits de mutation évalués	50.000	
Frais de transaction évalués	6.000))
rais de transaction evalues	0.000))
	60.283	15
Report Passif ci-dessus	10.483	
Ensemble	70.766	55

[«] De l'examen de cette situation, il résulte que la succession de Mme Guernon présente un actif bien supérieur au passif..

"D'un autre côté, Mme Galais, usufruitière, propose à l'Union des Aveugles de Guerre, pour lui tenir compte de son usufruit, de lui attribuer en toute propriété et jouissance :

" 1° Le chalet "Betty », situé à Luc-sur-Mer (loué à usage commercial, y compris le petit mobilier s'y trouvant);

« 2° La maison de Ouistreham, avec son jardin;

« 3° Le prix de vente de la petite maison de Bernières, dont il est question dans le testament de Mme Guernon (prix : 2.000 francs);

« 4° Mme Galais aurait la jouissance et ferait remonter la jouisssance du tout au jour du décès de Mme Guernon;

« 5° Elle conserverait tous les loyers et revenus courus depuis le décès et échus à cette époque, jusqu'au jour de la régularisation définitive de la transaction envisagée, et ceci pour lui tenir compte de son usufruit depuis le décès.

« Il est bien entendu que cet abandon serait consenti à Mme Galais sans aucun frais pour elle et que l'Union des Aveugles de Guerre supporterait tout le passif successoral, y compris les frais faits depuis le décès pour l'entretien des immeubles et du mobilier, ainsi que les frais et droits quelconques, y compris ceux de mutation par décès afférents à ladite succession, conformément d'ailleurs aux dispositions testamentaires de Mme Guernon.

« Ceci exposé, le Conseil d'administration est d'avis, à l'unanimité, d'accepter la proposition de Mme Galais et donne, par la présente délibération, tous pouvoirs à M. Gaston L'Evesque, trésorier de l'Association, à l'effet de procéder à l'acquisition dudit usufruit, en paiement duquel l'Union des Aveugles de Guerre fera cession à Mme Galais de divers droits dans la succession de Mme Guernon et dont le détail précède.

« En conséquence, il pourra seul donner lui-même tous pouvoirs pour régulariser cette cession, consentir et accepter tous abandonnements ; accepter, au nom de l'Union des Aveugles de Guerre, la pleine propriété des autres biens et valeurs dépendant de la succession.

« Le Conseil d'administration autorise son trésorier à prendre toutes dispositions utiles pour mettre les immeubles qui appartiendront désormais, en pleine propriété, à l'Union des Aveugles de Guerre, à la disposition des camarades qui désireraient les habiter. Le trésorier sera qualifié pour déterminer les accords qui devront avoir lieu à ce sujet, donner toutes décharges valables à qui de droit et, en cas de difficultés, exercer toutes poursuites, depuis les préliminaires de la conciliation jusqu'à l'entière exécution de tous jugements et arrêts. »

Quelques explications sur l'état des travaux de notre Maison sont fournies par les rapporteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée Plénière de clôture du Dimanche 7 Avril 1935

La séance est ouverte à 9 h. 30, à la Maison des Mutilés, sous la présidence de Scapini.

Deux cents camarades assistaient à la séance.

Etaient également présents : M. de Traversay, président du Comité d'action; M. O. Bloch, trésorier aux comptes.

En ouvrant la séance, le président fait procéder à l'appel des noms des camarades décédés pendant l'année écoulée. Il adresse les condo-léances de l'U.A.G. aux familles des défunts.

Lecture est donnée de la liste des pouvoirs.

Pouvoirs reçus : 1.320; pouvoirs nuls : 21; nombre de pouvoirs valables : 1.299.

Rapport moral. — Le rapport moral ayant été communiqué aux membres de l'U.A.G. par la voie du Bulletin, le président le met aux voix. Après discussion, il est adopté, moins quatre voix contre et quatre abstentions (contre : Béda, Couteau, Lemée, Jamet; abstentions : Desseignes, Masselier, Pasquier, Rochelet).

Le rapport financier et le rapport des commissaires aux comptes sont adoptés à l'unanimité.

Le président adresse les remerciements de l'Assemblée au trésorier et aux commissaires aux comptes.

1° L'Assemblée générale est appelée à ratifier la vente de 10

actions Banque de l'Indochine, certificat 86.688, et de 25 actions Banque Hypothécaires Franco-Argentine, certificat 48.919.

2° Au cas où la nécessité de vendre l'immeuble du 25 de la rue Ballu se présenterait, l'Assemblée prend la délibération suivante :

« L'Assemblée générale décide :

« La vente de la propriété, rue Ballu, dans des conditions qui seront à fixer lors des offres d'acquisition qui seront faites;

« De laisser au Bureau de l'Union des Aveugles de Guerre le soin de convenir de l'opportunité de la cession, ainsi que du prix et des conditions à fixer;

« De déléguer M. Gaston L'Evesque, trésorier de l'Association, pour la réalisation de cette affaire, en vue de la signature :

« De l'acte de vente,

« De la quittance à signer lors de l'encaissement du prix,

« Et de donner la mainlevée qui doit normalement faire suite à l'encaissement du prix de vente. »

Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, ratifient les termes d'une délibération prise par le Conseil d'administration, en date du 9 mars 1935.

Il a été décidé que l'Union des Aveugles de Guerre avait intérêt à renoncer purement et simplement à la société d'acquets qui a existé entre Mme Marcelle Guernon, épouse de M. Charles-Louis Guernon, aux termes du contrat de mariage reçu par M° Cauchois, notaire à Crocy, le 22 juillet 1919, communauté dissoute par le décès de Mme Guernon, arrivé le 29 juillet 1932; par suite, l'Union des Aveugles de Guerre aura à s'en tenir aux reprises en deniers de la défunte.

« Aux termes de ses dispositions testamentaires, Mme Guernon a institué pour légataire universelle, en nue-propriété, l'Union des Aveugles de Guerre, puis a légué l'usufruit de toute sa succession à Mme Marguerite Galais, demeurant actuellement à Riva-Bella, qui n'était âgée que de quarante-cinq ans, comme étant née le 30 juillet 1889, l'Union des Aveugles de Guerre a donc intérêt de déterminer les droits de chacun et au besoin attribuer ou céder à ladite usufruitière des droits en pleine propriété pour lui fournir l'intégralité du legs qui lui a été consenti et aussi pour que l'Union des Aveugles de Guerre se

trouve immédiatement et pleinement propriétaire du surplus de la succession.

« Préalablement à la décision à prendre, un examen de la situation successorale de Mme Guernon est indispensable et, à cet effet, un état de cette situation a été établi de la façon suivante :

	Valeur du parte		Vale un actuelle	
Immeubles:	Market at	inel	HAT N	
1. — Propriété de Vignats, Saint-Nico-		1	is altitude	
las (16 ares)	7.500))	7.000))
II. — Maisons à Vignats, Saint-Nico-				
las (10 ares)	17.000))	15.000))
III. — Pavillon St-Joseph, à Bernières-				
sur-Mer, avec 1/2 d'herbage der-	50,000		10,000	
rière	50.000))	40.000))
Mobilier garnissant cette prospriété	9.093))	8.000))
IV. — Maison de La Délivrande, route de Langrune, et petit jardin à proxi-				
mité sur Luc (location Chauvin)	40.000))	30.000))
V. — Chalet « Betty », à Luc-sur-Mer,				
rue de la Mer	40.000))	30.000))
Avec le mobilier le garnissant	1.580))	1.000))
VI. — Maison à Ouistreham avec petit		7		
jardin	22.000))	18.000))
VII. — Jardin à La Dilivrande, ancien				
chemin de Bayeux ou de Crosserous.	3.000))	2.000))
VIII. — Maison à La Délivrande, Gran				
de-Rue et rue du Tour-de-Ville (lo-	12 000		12 000	
cation Caïffa et Daufy) IX. — Petite maison à Bernières-sur-	13.000))	12.000))
Mer, vendue à Mme Galais			2 000	
Autres valeurs de succession :	10 m		2.000))
X. — 1/2 indivise avec M. Guernon de				
valeurs russes et hongroises			150))
6.000			150	"

XI. — Reprises en deniers de Mme		33.623 38
Guernon		198.773 38
Total de l'actif de succession		190.775 50
Passif		
Frais funéraires (Pompes funèbres)	1.425 »	
Note de dépenses pour le décès	397 90	
Note Tardif, fumiste (travaux aux im-		
meubles de La Délivrande)	35 »	
Ouverture de testament au Greffe	118 25	
Dépôt ouverture de testament et hono-	0.700	
raires d'ouverture, environ	2.700 »	
Frais de dépôt de décret d'autorisation.	80 »	
Envois en possession et honoraires de	600 »	
l'avoué		
Dépôt de grosse d'envoi en possession	150 »	
Dépôt de procurations	150 »	
Frais de déclarations de succession,	1.200 »	
environ	0.50	
Frais de scellés	350 » 312 65	
Frais de dépôt testament, M° Derouault		
Frais de M° Bouet, avoué (divorce)	2.964 60	
	10.483 40	
Passif et dépenses depuis le décès:		
Note Lamy pour réparations Maison		
Chauvin	423 90	
Note Arsène pour réparations Maison		
Chauvin	86 50	
Note Pasquet, peintre, Maison Chauvin	33 30	
Déménagement payé M. Desoulles	71 60	
Primes s'assurances à l'Ancienne Mu-	14	
tuelle	409 »	de trade

Abonnement et consommatioin gaz et eau Notes réparations de meubles payées à M. Doll (entretien du mobilier qui lui a donné une plus-value corres- pondante indispensable pour la loca-	555	60
tion en meublé)	1.400))
Impôts de 1933	1.303	25
Droits de mutation évaluée	50.000))
Frais de transactions évalués	6.000))
一种意思学说是自然的	60.283	15
Report passif ci-dessus	10.483	
Ensemble	70.766	55

- « De l'examen de cette situation, il résulte que la succession de Mme Guernon présente un actif bien supérieur au passif.
- « D'un autre côté, Mme Galais, usufruitière, propose à l'Union des Aveugles de Guerre, pour lui tenir compte de son usufruit, de lui attribuer en toute propriété et jouissance :
- " 1° Le chalet "Betty », situé à Luc-sur-Mer (loué à usage commercial, y compris le petit mobilier s'ytrouvant);
 - « 2° La maison de Ouistreham, avec son jardin;
- « 3° Le prix de vente de la petite maison de Bernières, dont il est question dans le testament de Mme Guernon (prix, 2.000 fr.);
- « 4° Mme Galais aurait la jouissance et ferait remonter la jouissance du tout au jour du décès de Mme Guernon;
- « 5° Elle conserverait tous les loyers et revenus courus depuis le décès et échus à cette époque, jusqu'au jour de la régularisation définitive, et ceci pour lui tenir compte de son usufruit depuis le décès.
- « Il est bien entendu que cet abandon serait consenti à Mme Galais sans aucun frais pour elle et que l'Union des Aveugles de Guerre supporterait tout le passif successoral, y compris les frais faits depuis le décès pour l'entretien des immeubles et du mobilier, ainsi que les frais et droits quelconques, y compris ceux de mutation par décès afférents

à ladite succession, conformément d'ailleurs aux dispositions testamentaires de Mme Guernon.

« Ceci exposé, le Conseil d'administration est d'avis, à l'unanimmité, d'accepter la proposition de Mme Galais et donne, par la présente délibération, tous pouvoirs à M. Gaston L'Evesque, trésorier de l'Association, à l'effet de procéder à l'acquisition dudit usufruit, en paiement duquel l'Union des Aveugles de Guerre fera cession à Mme Galais de divers droits dans la succession de Mme Guernon et dont le détail précède.

« En conséquence, il pourra seul donner lui-même tous pouvoirs pour régulariser cette cession, consentir et accepter tous abandonnements; accepter, au nom de l'Union des Aveugles de Guerre, la pleine propriété des autres biens et valeurs dépendant de la succession.

« Le Conseil d'administration autorise son trésorier à prendre toutes dispositions utiles pour mettre les immeubles qui appartiendront désormais, en pleine propriété, à l'Union des Aveugles de Guerre, à la disposition des camarades qui désireraient les habiter. Le trésorier sera qualifié pour déterminer les accords qui devront avoir lieu à ce sujet, donner toutes décharges valables à qui de droit et, en cas de difficultés, exercer toutes poursuites, depuis les préliminaires de la conciliation jusqu'à l'entière exécution de tous jugements et arrêts. »

Examen des Vœux présentés par les différentes Commissions:

Commission des Pensions. Rapporteur : Favret.

Vœu N° 1. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée « générale, félicitent le Conseil d'administration et le Bureau des « efforts qu'ils ont déployé pour faire aboutir devant les Chambres « le Statut des Grands Mutilés ;

« Constatent que si ce Statut donne entière satisfaction à la majo-« rité des membres de l'Union, un certain nombre d'Aveugles de « Guerre en sont exclus;

Demandent à leur Bureau d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin que, dans un avenir aussi rapproché que possible, les Aveugles bénéficiaires de pensions, en vertu des lois du 31 mars

« 1919, du 24 juin 1919 et lois subséquentes, profitent des avantages « que leur confère la loi du 22 mars 1935. »

(Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 2. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée « générale, adressent leurs plus sincères félicitations à tous les parlementaires, et en particulier aux parlementaires anciens combattants, « qui ont témoigné leur sympathie aux Aveugles de Guerre à l'occamision du vote du Statut des Grands Mutilés. »

(Adopté à l'unanimité.)

L'Assemblée confirme ensuite ses vœux antérieurs concernant les veuves de nos camarades.

Commission des Services intérieurs. Rapporteur: Amblard.

Vœu N° 1. — « L'Assemblée générale, désireuse d'accomplir « un geste de camaraderie envers les Aveugles de Guerre non compris actuellement dans le Statut des Grands Invalides, décide « d'abaisser en leur faveur à 250 francs, au lieu de 500 francs, « l'abattement à la base établie par les règlements de la Caisse « Maladie. »

(Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 2. — « L'Assemblée générale émet le vœu que les « camarades victimes civiles soient admis au bénéfice des Maisons de « Repos au même titre que les membres titulaires de l'U.A.G. Tou- tefois la priorité sera laissée aux membres titulaires ayant le même « nombre de jours de présence et la Commission devra déterminer « le pourcentage d'admission. »

(Adopté à l'unanimité, moins une voix contre : Mulsant.)

Vœu N° 3. — Modification à l'article 1^{er} du règlement des Maisons de Repos.

Le premier paragraphe est ainsi établi :

« Sont admis à bénéficier des Maisons de Repos, les membres « titulaires de l'U.A.G., leur femme ou guide, leurs enfants mineurs « et une personne supplémentaire. »

(Adopté à l'unanimité.)

Masselier soutient ensuite un vœu demandant que tous ceux qui ont perdu la vue du fait de la guerre soient admis à l'U.A.G. en qualité de membres titulaires.

(Ce vœu est repoussé (30 voix pour et 7 abstentions).

Commission d'Action Sociale. Rapporteur: Lauté.

Vœu N° 1. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée « générale, protestent unanimement contre toute manœuvre tendant à « égarer l'opinion publique au sujet de leurs sentiments à l'égard de leurs camarades civils d'infirmité, auxquels ils attestent, une fois de plus, leur indéfectible sympathie et leurs vœux les plus sincères en faveur de toutes les initiatives que les aveugles civils jugent en toute indépendance devoir entreprendre pour l'amélioration du sort de toutes les victimes de la cécité. »

(Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 2. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée « générale, soucieux d'encourager les efforts de tous leurs frères d'in« fortune pour leur meilleure adaptation sociale, décident de parti« ciper collectivement, par une donation de 1.000 francs, à la Fon« dation Pierre-Villey, dont les revenus seront chaque année attribués « par l'Académie Française, sous forme de prix aux aveugles les plus « méritants dans ce sens. »

(Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 3. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée « générale, demandent que des démarches soient effectuées afin que « toutes les victimes de la guerre (invalides, veuves de guerre, anciens « combattants) devenus aveugles, puissent bénéficier de l'assistance « aux vieillards et percevoir l'allocation de la loi Lambert, en sus des « avantages qui leur sont déjà concédés du fait de la guerre. »

(Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 4. — « L'Assemblée générale mandate son Conseil d'administration pour donner à son délégué à la Confédération Nationale toutes directives utiles en vue des votes à émettre sur les questions d'importance qui pourraient être examinées. »

(Adopté à l'unanimité.)

Commission Maison de l'Aveugle. — Rapporteurs : Bois et Fauvel.

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, après avoir entendu les explications des rapporteurs de la Commission de la Maison de l'Aveugle, approuvent les mesures déjà prises et accordent au Conseil d'administration toute leur confiance pour l'élaboration d'un règlement intérieur définitif, en se basant sur les suggestions proposées par la Commission de la Maison. »

(Adopté à l'unanimité.)

Commission de Propagande. — Rapporteur: Muller.

"L'Assemblée générale, considérant que la Maison des Aveugles de Guerre symbolisera aux yeux de tous la force de notre Association et l'importance de son œuvre, fait confiance au Conseil d'administration pour donner à son inauguration tout l'éclat et tout le retentissement qui conviennent. Elle exprime le vœu que cette manifestation soit également l'occasion, pour l'U.A.G., de témoigner sa reconnaissance et son attachement à tous ceux de nos amis qui nous ont le plus particulièrement aidés ou soutenus dans nos entreprises de tous ordres et dans la poursuite de nos revendications."

(Adopté à l'unanimité.)

« Les Aveugles de Guerre expriment le vœu que le buste d'Eugène « Brieux, qu'ils désirent offrir à la Comédie-Française, soit remis au « cours d'une représentation de gala, autant que possible pendant la « Grande Semaine de Paris. »

(Adopté à l'unanimité.)

Commission des Questions diverses. — Rapporteur : Leveau.

Plusieurs questions intéressantes ont été étudiées par cette Commission qui, sans déposer de vœu à ce sujet, en a demandé au Bureau l'étude ou l'application, notamment en ce qui concerne les chiensguides.

Les membres de l'U.A.G. demandent ensuite que la prochaine Assemblée générale ait lieu au mois de mai, laissant au Conseil d'administration le soin de mettre au point cette question.

Budget. — Le budget ayant été étudié par la Commission qui y a

apporté quelques modifications, spécialement aux chapitres Caisse Maladie, Maison, « Sweepstake », Bulletin, est adopté à l'unanimité.

Le total des dépenses, balancé par le chapitre recettes, s'élève à la somme de 1.198.200 francs.

Le résultat des élections, pour le renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'administration, est proclamé :

Nombre de membres titulaires de l'U.A.G.: 2.047.

Nombre de votants: 1.509.

Bulletins blancs ou nuls: 75.

Suffrages exprimés: 1.424.

Ont obtenu: Amblard, 1.321; Izaac, 1.250; L'Evesque, 1.226; Leveau, 1.211; Favret, 1.165; Bloncourt, 1.158; Cabasson, 1.103; Roy (Georges), 1.062; Céré-Labourdette, 1.021; Malgat, 957; Mulsant, 358; Dallet, 307; Mauger, 263; Finet, 238; Malingre, 236; Vernet, 232; Eiselé, 180; Chaumerac, 179; Chanudet, 175; Audibert, 174; Gagnard, 147; Gailly, 119.

En conséquence, sont élus membres du Conseil d'administration pour trois ans : Amblard, Izaac, L'Evesque, Leveau, Favret, Bloncourt, Cabasson, Roy (Georges), Céré-Labourdette, Malgat.

La séance est levée à 11 h. 45.

COMPTE RENDU

de l'Assemblée annuelle de la Départementale du Rhône le 24 Mars 1935

Etaient présents: MM. Mulsant, Bargoin, Bastion, Blanc, Bouton, Bonnetain, Crozon, Deglise, Dentroux, Dezigau, de Diego, Dutrève, Gauthier, Gerbelli, Petitdidier, Roillet, Rolando, Cachet, Dormont, Finet, Bugnet, Mercier, Fascina, Pierson.

Excusés: MM. Baizet, Baudrand, Chomarat, Lombard, Piot, Rochette, Vachon, Arsac, Bastion, Vidon, Boudrat, Chamberon.

Le président Mulsant, après avoir ouvert la séance à dix heures, souhaite la bienvenue au vice-président Noireaux que le Bureau central de Paris a bien voulu déléguer.

Il le charge de transmettre au président Scapini, aux membres actuels du Bureau et, en particulier, aux camarades Amblard et Leveau tous les remerciements du groupement pour leur action récente relative au Statut des Grands Invalides.

Après avoir exprimé sa satisfaction de voir les départements limitrophes représentés par la présence des camarades Rolando, de Saint-Jean-de-Maurienne, et de Finet, de Chambéry, ce qui est de bonne augure pour l'avenir, le président remercie M. Melinand, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés, Anciens Combattants, d'avoir bien voulu assister à l'Assemblée. Il le remercie des services dévoués qu'il a rendus aux Aveugles, en multiples circonstances, et lui exprime tous les vœux que les Aveugles forment pour lui dans les nouvelles fonctions où il va être appelé.

Ce n'est pas sans émotion que M. Melinand remercie et assure les Aveugles de Guerre du Rhône de son dévouement possible et futur à leur égard.

M. le vice-président Noireaux, touché du bienveillant accueil qu'il reçoit à Lyon, remercie avec chaleur et apporte aux Rhodaniens des éclaircissements sur l'action de l'U.A.G. au sujet du projet de Statut des Grands Invalides.

Après avoir répondu à plusieurs demandes de précisions sur cette affaire, principalement celles posées par les camarades de Diego, Bargoin, etc., le camarade Noireaux termine en assurant les camarades, déjà convaincus par avance, de toute la sollicitude de l'U.A.G. et de son Conseil d'administration.

Toutes ces allocutions sont chaleureusement applaudies.

A l'occasion du dixième anniversaire de la fondation du Groupement, les camarades offrent à leur dévoué président un souvenir en bronze, « Le Pilote », symbolisant son action constante auprès de ses camarades.

Ce souvenir, remis au nom de tous par Gerbelli, est accueilli avec émotion par Mulsant qui a peine à trouver les paroles de remerciements.

Le trésorier Fascina expose ensuite la situation financière qui, après le rapport de Pierson, commissaire aux comptes, est adopté à l'unanimité.

Deux vœux importants sont discutés et définitivement élaborés, et le

apporté quelques modifications, spécialement aux chapitres Caisse Maladie, Maison, « Sweepstake », Bulletin, est adopté à l'unanimité.

Le total des dépenses, balancé par le chapitre recettes, s'élève à la somme de 1.198.200 francs.

Le résultat des élections, pour le renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'administration, est proclamé :

Nombre de membres titulaires de l'U.A.G. : 2.047.

Nombre de votants : 1.509.

Bulletins blancs ou nuls: 75.

Suffrages exprimés: 1.424.

Ont obtenu: Amblard, 1.321; Izaac, 1.250; L'Evesque, 1.226; Leveau, 1.211; Favret, 1.165; Bloncourt, 1.158; Cabasson, 1.103; Roy (Georges), 1.062; Céré-Labourdette, 1.021; Malgat, 957; Mulsant, 358; Dallet, 307; Mauger, 263; Finet, 238; Malingre, 236; Vernet, 232; Eiselé, 180; Chaumerac, 179; Chanudet, 175; Audibert, 174; Gagnard, 147; Gailly, 119.

En conséquence, sont élus membres du Conseil d'administration pour trois ans : Amblard, Izaac, L'Evesque, Leveau, Favret, Bloncourt, Cabasson, Roy (Georges), Céré-Labourdette, Malgat.

La séance est levée à 11 h. 45.

COMPTE RENDU

de l'Assemblée annuelle de la Départementale du Rhône le 24 Mars 1935

Etaient présents: MM. Mulsant, Bargoin, Bastion, Blanc, Bouton, Bonnetain, Crozon, Deglise, Dentroux, Dezigau, de Diego, Dutrève, Gauthier, Gerbelli, Petitdidier, Roillet, Rolando, Cachet, Dormont, Finet, Bugnet, Mercier, Fascina, Pierson.

Excusés: MM. Baizet, Baudrand, Chomarat, Lombard, Piot, Rochette, Vachon, Arsac, Bastion, Vidon, Boudrat, Chamberon.

Le président Mulsant, après avoir ouvert la séance à dix heures, souhaite la bienvenue au vice-président Noireaux que le Bureau central de Paris a bien voulu déléguer.

Il le charge de transmettre au président Scapini, aux membres actuels du Bureau et, en particulier, aux camarades Amblard et Leveau tous les remerciements du groupement pour leur action récente relative au Statut des Grands Invalides.

Après avoir exprimé sa satisfaction de voir les départements limitrophes représentés par la présence des camarades Rolando, de Saint-Jean-de-Maurienne, et de Finet, de Chambéry, ce qui est de bonne augure pour l'avenir, le président remercie M. Melinand, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés, Anciens Combattants, d'avoir bien voulu assister à l'Assemblée. Il le remercie des services dévoués qu'il a rendus aux Aveugles, en multiples circonstances, et lui exprime tous les vœux que les Aveugles forment pour lui dans les nouvelles fonctions où il va être appelé.

Ce n'est pas sans émotion que M. Melinand remercie et assure les Aveugles de Guerre du Rhône de son dévouement possible et futur à leur égard.

M. le vice-président Noireaux, touché du bienveillant accueil qu'il reçoit à Lyon, remercie avec chaleur et apporte aux Rhodaniens des éclaircissements sur l'action de l'U.A.G. au sujet du projet de Statut des Grands Invalides.

Après avoir répondu à plusieurs demandes de précisions sur cette affaire, principalement celles posées par les camarades de Diego, Bargoin, etc., le camarade Noireaux termine en assurant les camarades, déjà convaincus par avance, de toute la sollicitude de l'U.A.G. et de son Conseil d'administration.

Toutes ces allocutions sont chaleureusement applaudies.

A l'occasion du dixième anniversaire de la fondation du Groupement, les camarades offrent à leur dévoué président un souvenir en bronze, « Le Pilote », symbolisant son action constante auprès de ses camarades.

Ce souvenir, remis au nom de tous par Gerbelli, est accueilli avec émotion par Mulsant qui a peine à trouver les paroles de remerciements.

Le trésorier Fascina expose ensuite la situation financière qui, après le rapport de Pierson, commissaire aux comptes, est adopté à l'unanimité.

Deux vœux importants sont discutés et définitivement élaborés, et le

président Mulsant est délégué à nouveau pour représenter le Groupement à l'Assemblée générale de Paris.

Il est procédé ensuite au renouvellement des membres du Bureau pour l'exercice 1935-1936.

Sont élus :

Mulsant, président.

Petitdidier, vice-président.

Gerbelli, vice-président.

Baudran, secrétaire général.

Cachet, administrateur.

Baizet, administrateur.

Chomarat, administrateur.

La confiance est ensuite renouvelée par acclamations au Trésorier voyant Fascina, ainsi qu'au Commissaire aux comptes voyant Pierson.

L'Assemblée charge le Président d'intervenir auprès de l'Administration préfectorale et supérieure pour une réalisation prochaine des demandes de distinctions aux camarades bénévoles voyants, enregistrant à regret que les propositions déjà lointaines faites en ce sens n'aient pas encore abouti.

Après diverses questions d'ordre secondaire et après avoir participé à une agréable tombola organisée avec goût par le Vice-Président Petit-didier et dont le camarade Gerbelli a fait le meilleur placement, les membres présents répondent à la sonnette du Président qui lève la séance, à midi.

Après l'apéritif, un banquet fort bien servi dans les salons Berrier-Millet réunissait à nouveau tous les Aveugles, leurs épouses et amis.

A ce banquet, plein de gaîté, les orateurs du matin ont pris à nouveau la parole, ainsi que M° Chardiny, avocat, bienfaiteur des Aveugles qui avait bien voulu, lui aussi, passer un agréable moment parmi ceux qu'il a aidés avec tant de désintéressement.

MULSANT.

Section Départementale de la Seine-Inférieure

Assemblée Annuelle du 31 mars 1935

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence du camarade Cagnard, Président de la Section.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente assemblée. Ce procès-verbal est adopté.

Le Président salue le camarade Leveau, délégué de l'U.A.G., qui arrive de Paris accompagné de M. de Traversay, le si actif Président du Comité d'Action. Il invite le camarade Leveau à prendre la présidence de l'Assemblée. Leveau remercie, il dit le plaisir qu'il a à venir assister à l'Assemblée d'une des plus vivantes sections de l'U.A.G. et apporte à tous le salut des camarades du Comité de Paris.

Lecture est ensuite donnée du rapport moral présenté par le Conseil d'administration de l'U.A.G. sur l'exercice 1934. Après avoir rappelé brièvement les difficultés provenant de l'instabilité politique et de la crise, le rapport rappelle les efforts faits pour arriver en dépit de ces difficultés à l'établissement du statut des grands invalides. Un premier pas est fait, le statut voté à la Chambre est en instance devant le Sénat, il ne donne pas toutefois entière satisfaction puisqu'il exclut du bénéfice les Aveugles blessés en service commandé. L'effort de l'U.A.G. va tendre désormais à faire supprimer cette injuste situation qui lèse des camarades anciens combattants blessés souvent en exécutant un ordre.

Puis le rapport énumère les différents actes de la vie courante de l'U.A.G. en 1934 : Construction de la Maison de l'Aveugle; action sociale par la Caisse Fraternelle, la Caisse Maladie, allocations de naissance, prêts pour création de maisons familiales, entretien des maisons de repos comme Franceville et le Manestou; des maisons de cure comme celles de Malo, Vals, Lacanau, Vichy.

Après avoir remercié tous ceux qui apportent leur concours à l'action de l'U.A.G., le Conseil demande le concours le plus absolu de tous les camarades pour réaliser les buts qu'il s'est proposé.

A la suite de cette lecture, le camarade Leveau donne diverses précisions au sujet de l'action de l'U.A.G. pour le statut des Grands

Invalides et pour les camarades aveugles par suite de maladie; il demande à tous de faire confiance à l'U.A.G. qui fera toujours l'impossible pour obtenir satisfaction.

Leveau répond ensuite à quelques questions concernant la caisse maladie et le rapport est adopté après que des félicitations furent adressées aux membres du Comité des Grands Invalides et qu'il fut proposé que les quatre Associations des Grands Invalides adressent des remerciements au sénateur Thoumyre pour son action au Sénat.

Le Président fait lire ensuite son rapport moral pour l'année 1934. Il indique que la Section est restée en liaison constante avec l'U.A.G. et avec son secrétaire général le camarade Amblard; il rappelle le commencement de satisfaction obtenu par le vote à la Chambre des Députés du statut des Grands Invalides, mais exprime le regret que la motion par laquelle le Conseil d'administration se déclarait satisfait, ait été votée sans que soit demandée l'approbation de la prochaine Assemblée générale.

Le Président indique que les relations avec les Sociétés d'anciens combattants et avec les autorités administratives sont restées très cordiales et il termine en remerciant tous ses collaborateurs et en demandant aux camarades d'être toujours prêts à répondre à l'appel de la Section.

Les applaudissements remercient le Président de son exposé et le rapport est adopté.

Le trésorier, M. Varnier, donne lecture du compte rendu financier de l'exercice 1934 qui se solde par un actif de 1.586 fr. 25, inférieur de près de 2.000 francs à celui de 1933. Le Trésorier indique le motif de cette diminution : 1° suppression d'un don annuel de 1.500 fr. qui permettait de recevoir gratuitement au banquet l'Aveugle et son guide: 2° diminution dans la perception des cotisations des membres honoraires et bienfaiteurs; 3° dons à des Aveugles non pensionnés.

M. Foure, Commissaire aux comptes, vient ensuite affirmer l'exactitude de l'exposé du Trésorier et le Président Cagnard se fait l'interprète de l'Assemblée pour remercier à la fois le Trésorier et le Commissaire aux comptes.

Trois membres du Conseil de la Section étant arrivés à l'expiration de leur mandat, le Président demande si des camarades posent leur candidature. Aucun nom n'étant proposé, le Président demande de renouveler les mandats des camarades Abraham, Eiselé et Prevel, ce qui est fait à l'unanimité.

Le Secrétaire donne lecture d'une motion devant être présentée aux Commissions préparatoires à l'Assemblée générale. Cette motion a pour but d'intervenir en faveur des camarades, titulaires de la carte du combattant, devenus aveugles après guerre, du fait de la guerre et non encore pensionnés.

Reprenant une motion présentée sans succès l'année dernière, elle demande que l'U.A.G. accepte ces camarades au même titre que les aveugles civils de la guerre. Reprenant une suggestion de Scapini demandant que les camarades qui toucheront l'augmentation promise par le Statut des Grands Invalides fassent un geste de solidarité en faveur de ceux qui sont injustement écartés du bénéfice de ce statut; la motion demande que cette solidarité s'affirme en faveur de ces camarades qui sont dans le plus complet dénuement.

Angot signale que la prise en considération de cette motion suppose que l'U.A.G. accepte ces aveugles comme membres associés.

Cette motion est adoptée et Leveau déclare qu'il la soutiendra.

Une autre motion remerciant les délégués de l'U.A.G. au Comité des Grands Invalides et leur faisant confiance dans la tâche qui reste à accomplir est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée adopte ensuite un vœu demandant un relèvement de l'allocation de décès accordée à la veuve d'un Aveugle de Guerre.

Au moment où le Foyer du Soldat Aveugle va disparaître, le Président demande à l'Assemblée d'adresser à tous les membres du Foyer et en particulier à Mme Levy-Dhurmer, l'expression de ses sentiments reconnaissants pour leur dévouement à la cause des camarades non pensionnés. Cette adresse est votée par acclamations.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, le camarade Leveau prend la parole pour dire sa joie d'être pour un jour l'hôte de la Section de la Seine-Inférieure et exprimer sa satisfaction de la haute tenue de cette Assemblée et de la cordialité dans laquelle se déroulent les discussions.

La séance est levée.

Etaient présents :

Cagnard, président; Angot, vice-président; Lemarchand, secrétaire; Eiselé, Frère, Dupont, Abraham, Prevel, membres du Conseil; Varnier, trésorier voyant; Boulanger, secrétaire; Fouré, commissaire aux comptes; Tronel, secrétaire du Président; Hédouin, Bellenger, Picot, Simon, Verwort, Talleur, Fessard, Giroux, Dupuis, Leroy (Albert), Leroy (Marcel), Mauconduit, Vaxelaire, Leblond, Lesade, Adam, Buisson, Bachelet, Gareaud, Féret, Godard, Mme Verdure, Mme Blondel, Honard.

.. Se sont excusés en envoyant leur pouvoir :

Quesne-Bienvenu, Berrod, Toutain, Feugray, Lecomte, Loquin, Noël, Rost, Gille, Fessard, Cressent, Petit (Adrien).

Excusé sans pouvoir : Montfort (femme décédée).

Non excusés:

Bayle, Chatonnier, Desangles, Devarieux, Motte, Petit (Joseph), de Bosc-le-Hard.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DE LA SECTION DE LA SEINE-INFERIEURE

Mes chers camarades,

Comme chaque année, nous avons l'habitude de vous donner les renseignements sur l'exercice écoulé dans l'année et de vous tenir toujours au courant du travail du Conseil d'administration de notre Section.

Vous savez que nous sommes toujours en correspondance directe avec l'Union et que notre camarade Amblard, Secrétaire général, a toujours soin de faire parvenir à votre Président de section, toutes les décisions et rapports du Conseil d'administration de Paris avant et après chaque séance. Je le remercie bien sincèrement de l'attention qu'il nous prête et de sa bonne camaraderie.

L'année dernière, nous avons voté une motion en faveur des Aveugles de Guerre non pensionnés et soutenus par le Foyer du Soldat Aveugle, cette motion, tout en ayant été prise en considération par le Conseil d'administration de l'U.A.G. et débattue aux Commissions préparatoires de l'Assemblée générale de l'année dernière à Paris, soutenue par notre délégué Angot et le camarade Eiselé, n'a obtenu à nos grands regrets aucun succès. Heureux celui qui de plein droit a obtenu une pension, car l'égoïsme dont l'Aveugle de Guerre pensionné est atteint, l'empêche de se pencher vers ces camarades infortunés.

Toutefois nous ne nous tenons pas pour battus et à l'Assemblée générale prochaine nous représenterons une nouvelle motion qui va vous être lue tout à l'heure et dont je vous demanderai de l'approuver en toute liberté suivant vos désirs.

Mers chers camarades, je dois vous parler du statut des Grands Invalides: vous savez que depuis longtemps déjà les Amputés, les Grands Invalides, les Gueules Cassées et l'Union des Aveugles de Guerre travaillaient au mieux de leurs intérêts chacun à ces statuts; mais l'accord n'étant pas complet entre ces Sociétés à tiraillement continuel, nos parlementaires ne manquèrent pas avec les Commissions compétentes de rogner, tailler et réduire le statut au tiers de son évaluation; à l'heure actuelle, grâce à l'accord parfait entre les quatre Sociétés intéressées, aussi bien à Paris qu'en province, la pression faite par nous au Sénat pourra peut-être empêcher nos sénateurs de le dépouiller complètement et finir enfin par le voter.

Mes chers camarades, le Conseil d'administration de l'U.A.G., aussitôt le vote par la Chambre des députés du statut des Grands Invalides, ce Conseil d'administration a voté une Motion à l'unanimité, moins, je crois, une voix, se déclarant satisfaite, il était certainement trop tôt pour se trouver satisfait quand on est encore en train de le dépouiller, ce statut à l'heure actuelle et cette motion aurait dû tout au moins, être votée par le Conseil d'administration soit, mais être présentée et approuvée par l'Assemblée générale prochaine.

Je dois vous faire savoir aussi que, pour beaucoup, le souvenir de la guerre 1914-1918 s'éloigne de plus en plus et que nos ressources diminuent à mesure que les années passent, c'est-à-dire plus l'on oublie, moins on est généreux, c'est pourquoi cette année, afin de pouvoir maintenir notre tradition annuelle, nous vous avons demandé un léger effort en versant une petite cotisation pour notre déjeuner familial, espérant bien que cette cotisation ne pourrait pas diminuer le nombre des camarades venant chaque année.

Nous sommes toujours en bonnes relations avec toutes les Sociétés d'anciens combattants du Département, avec la Préfecture, avec les dirigeants des Pupilles de la Nation et la Municipalité, à cet effet, je tiens à remercier M. le Préfet pour la sympathie qu'il témoigne aux Aveugles de Guerre de la Seine-Inférieure, je remercie également M. Métayer, maire de Rouen et tout le Conseil Municipal; je remercie M. Brabant, Président d'Honneur de la Section, pour le dévouement

qu'il nous apporte chaque année et les conseils éclairés que nous trouvons toujours auprès de lui.

le remercie aussi tous les membres honoraires qui veulent bien chaque année nous donner leur cotisation, je remercie MM. les Maires et les Municipalités de la Seine-Inférieure qui ont bien voulu nous voter une petite subvention, je remercie également tous les camarades qui nous font le plaisir d'assister à notre Assemblée générale, je remercie également pour le Conseil d'administration, M. de Traversay, Président du Comité d'Action de l'U.A.G., d'avoir bien voulu nous honorer de sa présence. Je souhaite au nom du Conseil d'administration de la Section, la bienvenue à notre camarade Leveau, délégué de l'U.A.G., nous sommes heureux qu'il soit parmi nous. Je remercie les membres voyants du Comité d'administration de la Section, M. Varnier, notre tout dévoué Trésorier; M. Boulanger, Secrétaire, pour tout le dévouement qu'il apporte à notre Section; M. Fouré, Commissaire aux comptes, pour sa juste vérification des comptes de la Section; M. Bavent, pour tous les services qu'il nous rend et la bonne tenue de la permanence. Je remercie tous les membres du Conseil d'administration et spécialement notre camarade Angot, Vice-Président et délégué à l'Assemblée générale à Paris ; je remercie M. Tronel pour l'exactitude qu'il met dans l'encaissement des cotisations des membres honoraires et les services rendus au Président. Je remercie sincèrement les quelques camarades qui sont toujours prêts dans les manifestations à accompagner le Président avec le Drapeau pour représenter la Section.

Espérant, chers Camarades, que vous reviendrez chaque année de plus en plus nombreux pour que notre belle Section conserve toujours sa devise « Les Aveugles par les Aveugles ».

Le Président : CAGNARD.

AVIS DIVERS

M. Roland Coutant, de Franceville, nous informe qu'il se met à la disposition des camarades se rendant à nos pavillons pour aller les chercher en gare de Caen et de Cabourg. Transport de bagages et excursions, prix modérés.

S'adresser à M. Roland Coutant, à Franceville (Calvados).

Le camarade Finet (Louis), nous fait savoir qu'il se tient à la disposition des membres de l'U.A.G. pour leur fournir tous renseignements concernant les assurances-vie qui pourraient être prises par eux au profit de leurs femmes et de leurs enfants. Il les informe qu'il serait susceptible de leur faire obtenir une remise importante sur le versement de la première prime.

S'adresser directement à M. Finet (Louis), Chemin de Mérande, Pré Bron, Chambéry (Savoie).

Appareils et lampes T.S.F. Philips, remise importante aux membres de l'Union.

+++

S'adresser au camarade Hennebicq, 4, rue Paul-Escudier, Paris (9°). Téléphone : Pigalle 67-28.

Le Radio-Lecteur Braille

+++

Les sans-filistes aveugles savent combien il est gênant parfois de n'avoir, pour ainsi dire, aucun point de repère sur leur poste de T.S.F. et de ne pouvoir capter l'émission recherchée bien souvent qu'après d'interminables tâtonnements. Or, grâce à de patientes recherches, le problème de la radio-lecture en relief vient d'être résolu par M. Grandjean (sans-filiste aveugle lui-même) qui nous présente aujourd'hui un appareil très ingénieux appelé à rendre aux aveugles amateurs de T.S.F. de réels services, puisqu'il leur permet de lire eux-mêmes les graduations du cadran de leur poste et les noms des stations qui y figurent.

Entre autres avantages, cet appareil peut se brancher en deux minutes sur n'importe quel poste moderne (commande unique) sans pro-

voquer de détérioration d'aucune sorte. Il suffit pour l'installer de disposer d'un petit tournevis.

L'appareil se compose essentiellement d'un cylindre en bois monté sur un plateau de telle sorte que son axe soit horizontal. C'est sur ce cylindre qu'est fixé une large bande de papier portant les indications en Braille. Quatre colonnes d'indications figurent sur cette bande : 1° graduation petites ondes; 2° noms des stations petites ondes; 3° graduation grandes ondes; 4° nom des stations grandes ondes; une échelle arbitraire permet en outre d'avoir d'autres points de repère.

Un système d'engrenages simple assure la liaison entre le cylindre et la tige de commande également monté sur le plateau. Pour mettre ce dispositif en relation avec le poste de T.S.F., on enlève, avec l'aide d'un tournevis, le bouton de commande des condensateurs après avoir mis l'indication du cadran du poste à zéro. On fixe à sa place l'une des extrémités d'une commande flexible (livrée avec l'appareil), tandis que l'autre extrémité de ce flexible est fixée à la tige de commande dont nous avons parlé précédemment, la graduation du cylindre étant également à zéro. L'ensemble, poste de T.S.F. et appareil Grandjean, est alors en état de marche.

Pour trouver une émission, il suffit de manœuvrer l'un des deux boutons molletés qui constituent les extrémités du flexible. Les graduations de l'appareil annexe et celles du poste défilent avec un ensemble rigoureusement parfait.

On peut, évidemment, graduer soi-même la bande indicatrice du cylindres, mais M. Grandjean se met à la disposition de tous ceux qui voudront bien lui confier ce travail.

Note. — Le Radio-Lecteur Braille, système Grandjean breveté, en vente chez l'inventeur, 137, avenue Emile-Zola, Paris (XV°) au prix de :

Grand modèle: 80 francs.

Petit modèle: 55 francs.

C'est le grand modèle que nous avons décrit plus haut, il peut se poser au-dessus ou à côté du poste de T.S.F. Le petit modèle ayant un cylindre plus petit ne peut pas porter autant d'indications que le précédent.

Pour tous renseignements, s'adresser directement à l'inventeur, 137, avenue Emile-Zola.

Avis aux camarades de la Régionale d'Agen, du Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne. — M. Sédard, de Bordeaux, le dévoué trésorier de la Régionale de Bordeaux, a eu l'amabilité de porter à notre connaissance qu'il avait à notre disposition des cannes blanches pour les camarades de notre Régionale qui en désireraient. En conséquence, tous les membres de la Régionale d'Agen qui voudront recevoir une canne sont priés de bien vouloir en faire la demande au camarade Dupont, secrétaire, à Sos (Lot-et-Garonne) et les cannes seront remises aux demandeurs à la prochaine réunion de la Régionale.

Grands vins de table :

Vin rouge Coteau 9° à 9°5	1 40 le litre
Vin rouge Coteau supérieur 10° à 10°5	1 50 —
Vin blanc supérieur 11°	1 80 —

Ces prix franco de port et de régie sur gare destinataire, échantillons sur demande : A. Lacotas, 21, rue de l'Argenterie, Montpellier (Hérault).

Liste des Donateurs

M. A. Remy Delaroière, Saultam (Nord), 100 fr. — M. Gerber, Metz, 20 fr. — Mme Couleru, Tours, 50 fr. — M. Marcel Bayonet, Vittel (en souvenir de son père Charles Bayonet), 100 fr. — Mme Condamin Lyotard, Nice, 12 fr. — Lycée Rollin, Paris, 100 fr. — M. Gérald Dobède, Exeter (Angleterre), 735 fr. — Mme Le Gallais, Luxembourg, 1.000 fr. — Divers, 2.131 fr. 10.

Dons avec affectation spéciale pour la « Maison des Aveugles de Guerre »

Notre camarade Dupuy (Pierre), 20 fr. — Caisse d'Epargne de Chambéry, 400 fr. — Caisse d'Epargne de Brest, 600 fr. — Préfecture du Cantal, 100 francs.

I M P R I M E R I E DUBOIS & BAUER 34, RUE LAFFITTE P A R I S (I X°) — — 1935 — — Le gérant: DECOENE

TABLEAU D'HONNEUR

ZAAC, président honoraire.

Bounguignon, secrétaire général honoraire.

FAVRET, secrétaire général honoraire.

COMAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: Scapini; Vice-Présidents: Leveau, Muller, Noireaux.

Secrétaire général : AMBLARD. Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres: Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Brusson, Cabasson, Céré-La-Bourdette, Conan, Courteix, Debunder, Evrat, Favret, Fauvel, Grillet. Guillam, Izaac, Laffargue, Lagarde, Lauté, Malgat, Nicolai, Robert (Maurice), Roy (Georges), Satgé.

COMITÉ D'ACTION

M. le baron de Traversay, Président;

Mlle Arbel, Vice-Présidente honoraire.

Mme Contamin, Vice-Présidente;

M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président;

M. Oscar Вьосн, Secrétaire;

M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union »;

Mme Du Bos;

Mme Broquin;

M. Marcel Blocn;

M. le marquis de Chaumont-Quitry;

M. CHEPFER;

M. Pierre CHÉROT;

Mme CHEVALIER;
Mme Francis DE CROISSET

Mile JALAGUIER;

Mile D'HERBEMONT;

Mme HENRI; Mme Kalt;

Mme L'EVESQUE;

Mme Lévy-Weis:

M. MAYER;

Mme MEYER;

Mme Mus;

M. PASCAI

